
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 8 juillet 2008

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 6)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 6)
<i>Appel</i> nominal	(p. 6)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance publique du 13 mai 2008	(p. 6)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossiers n° 2008-0137 et 2008-0138)	(p. 6)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le président	
*actions en justice intentées par monsieur le président et mesdames et messieurs les vice-présidents en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 (dossier n° 2008-0139)	(p. 6)
* marchés à procédure adaptée passés en vertu de la délégation accordée à monsieur le président en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales (dossier n° 2008-0140)	(p. 6)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein du syndicat mixte de la plaine de l'Ain (dossier n° 2008-0144)	
* opérations de vote	(p. 11)
* résultats du vote	(p. 16)
<i>Désignations</i> de représentants par vote à main levée (voir dossiers n° 2008-0142, 2008-0143, 2008-0145 à 2008-04151 et 2008-0223 à 2008-0225 ci-après).	

Le texte des délibérations n° 2008-0137 à 2008-0225 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 378.

N° 2008-0137	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 13 mai 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 -	(p. 6)
N° 2008-0138	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 2 juin 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 -	(p. 6)
N° 2008-0139	Compte-rendu des actions en justice intentées par monsieur le Président et mesdames et messieurs les vice-présidents en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 -	(p. 6)
N° 2008-0140	Compte-rendu des marchés à procédure adaptée passés en vertu de la délégation accordée à monsieur le Président en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales -	(p. 6)
N° 2008-0141	Mise en place de la commission locale d'évaluation des transferts de charges -	(p. 26)
N° 2008-0142	Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Corbas -	(p. 10)
N° 2008-0143	Désignation d'un représentant au sein du groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification dans les entreprises de travaux publics (GEIQ-TP) -	(p. 11)

N° 2008-0144	<i>Désignation d'un représentant au sein du syndicat mixte de la plaine de l'Ain - Retrait de la délibération n° 2008-0023 du 13 mai 2008 -</i>	(p. 11)
N° 2008-0145	<i>Désignation d'un représentant au sein de l'association Respect -</i>	(p. 11)
N° 2008-0146	<i>Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein du collège des collectivités territoriales des Comités locaux d'information et de concertation (CLIC) -</i>	(p. 12)
N° 2008-0147	<i>Désignation des représentants au sein de la commission mixte chargée du suivi de la réalisation du 12trçon ouest du périphérique (Top) -</i>	(p. 12)
N° 2008-0148	<i>Désignation de représentants au sein du conseil d'administration de l'Ecole nationale vétérinaire de Lyon -</i>	(p. 12)
N° 2008-0149	<i>Adhésion à l'association Energie-Cités - Désignation de représentants -</i>	(p. 11)
N° 2008-0150	<i>Election des membres de la commission de sélection des concessionnaires d'aménagement -</i>	(p. 12)
N° 2008-0151	<i>Désignation d'un représentant à la commission consultative du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Rhône -</i>	(p. 13)
N° 2008-0152	<i>Pôle de compétitivité Imaginove : soutien au projet Marketsim Game - Convention cadre -</i>	(p. 6)
N° 2008-0153	<i>Pôle de compétitivité Techtera - Soutien aux projets de recherche et développement 2008 - Soutien au projet Silicotex - Convention cadre - Participation financière - Subvention -</i>	(p. 7)
N° 2008-0154	<i>Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et développement 2008 - Convention cadre pour le soutien aux projets Acacia, Alter Eco et Legiosecure -</i>	(p. 7)
N° 2008-0155	<i>Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien aux projets de recherche et développement (R&D) 2008 - Soutien au projet Platine - Convention cadre -</i>	(p. 7)
N° 2008-0156	<i>Pôle de compétitivité système de transport Lyon urban truck and bus 2015 - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Géode - Convention financière d'application avec Renault Trucks-Volvo AB -</i>	(p. 7)
N° 2008-0157	<i>Pôle de compétitivité systèmes de transport - Lyon Urban Truck and Bus 2015 - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et développement 2008 -</i>	(p. 7)
N° 2008-0158	<i>Pôle de compétitivité Techtera - Soutien au projet de recherche et développement Silicotex - Convention financière d'application avec Bluestar Silicones France -</i>	(p. 7)
N° 2008-0159	<i>Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine à l'association Axelera pour la réalisation d'une étude de développement stratégique - Convention -</i>	(p. 7)
N° 2008-0160	<i>Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Acacia - Convention financière d'application avec l'université Claude Bernard Lyon 1 -</i>	(p. 7)
N° 2008-0161	<i>Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Alter Eco - Convention financière d'application avec Rhodia Opérations -</i>	(p. 7)
N° 2008-0162	<i>Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Legiosecure - Convention financière d'application avec le CNRS Rhône-Auvergne -</i>	(p. 7)
N° 2008-0163	<i>Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Legiosecure - Convention financière d'application avec Elyo Cylergie -</i>	(p. 7)
N° 2008-0164	<i>Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Legiosecure - Convention financière d'application avec Arkema France -</i>	(p. 7)
N° 2008-0165	<i>Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et développement CollectAIR - Convention financière d'application avec l'Inserm - Abrogation de la délibération n° 2007-4432 en date du 5 octobre 2007 -</i>	(p. 7)
N° 2008-0166	<i>Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et développement Platine - Convention financière d'application avec la société Innate Pharma -</i>	(p. 7)
N° 2008-0167	<i>Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Marketsim Game - Convention financière d'application avec Pointcube -</i>	(p. 7)

N° 2008-0168	<i>Accueil des événements organisés à Lyon dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne (PFUE) du 1er juillet au 31 décembre 2008 (hors conférence Europe Innova) -</i>	(p. 13)
N° 2008-0169	<i>Convention de partenariat pour la 83° Semaine sociale en France -</i>	(p. 27)
N° 2008-0170	<i>Lyon 3°, Villeurbanne, Décines Charpieu, Meyzieu - Opération pour la continuité des cheminements modes doux le long de la ligne de tramway LEA (T3) - Déclaration de projet et levée des réserves à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 14)
N° 2008-0171	<i>Décines Charpieu, Vaulx en Velin, Villeurbanne - Anneau bleu - Réalisation d'un tronçon de la liaison cyclable du Léman Méditerranée - Convention de participation financière avec la région Rhône-Alpes -</i>	(p. 14)
N° 2008-0172	<i>Convention de partenariat pour le 1er congrès de la Fédération des entreprises publiques locales -</i>	(p. 16)
N° 2008-0173	<i>Etude pour la mise en œuvre du programme d'urgence de protection des sites du patrimoine historique de Porto Novo en péril -</i>	(p. 27)
N° 2008-0174	<i>Attribution d'une subvention à l'association Echanges internationaux pour le développement et la coopération (Ecidec) -</i>	(p. 27)
N° 2008-0175	<i>Francheville - Chemin des Tours - Assainissement de la voie privée - Convention pour l'attribution d'une subvention -</i>	(p. 28)
N° 2008-0176	<i>Caluire et Cuire, Rillieux la Pape - Construction des lignes fortes de transports en commun C1et C2 - Convention de financement par le Sytral des travaux et déviations des réseaux d'eau potable et d'assainissement -</i>	(p. 16)
N° 2008-0177	<i>Caluire et Cuire, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Rillieux la Pape, Sathonay Camp, Sathonay Village - Ruisseau du Ravin - Réalisation de deux ouvrages écrêteurs de crues et aménagements associés - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) et déclaration de projet à la suite de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique -</i>	(p. 28)
N° 2008-0178	<i>Saint Priest - Mise en oeuvre par les agriculteurs d'actions paysagères et de préservation de la biodiversité -</i>	(p. 28)
N° 2008-0179	<i>Actions de protection des espèces et des milieux - Soutien au Centre ornithologique de Rhône-Alpes (Cora), à la Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (Frapna) et au Centre de soins pour oiseaux sauvages du Lyonnais -</i>	(p. 28)
N° 2008-0180	<i>Parc de Lacroix Laval - Les rendez-vous avec l'agriculture - Convention avec la Chambre départementale d'agriculture - Subvention -</i>	(p. 28)
N° 2008-0181	<i>Opération ambroisie - Année 2008 -</i>	(p. 17)
N° 2008-0182	<i>Réalisation d'une prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : territoire des subdivisions Net 1 et Net 4 - Autorisation de signer un avenant de transfert -</i>	(p. 27)
N° 2008-0183	<i>Transfert, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : traitement des déchets en centre de stockage - Autorisation de signer un avenant de transfert -</i>	(p. 27)
N° 2008-0184	<i>Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets -</i>	(p. 17)
N° 2008-0185	<i>Transfert, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : transfert et transport des déchets vers un centre de traitement adapté - Autorisation de signer un avenant de transfert -</i>	(p. 27)
N° 2008-0186	<i>Collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 3 - Autorisation de signer un avenant de transfert -</i>	(p. 27)
N° 2008-0187	<i>Collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 - Autorisation de signer un avenant de transfert -</i>	(p. 27)
N° 2008-0188	<i>Soutien à la valorisation des déchets d'imprimés - Convention avec EcoFolio -</i>	(p. 27)
N° 2008-0189	<i>Lyon 9° - Aménagement de la rue Joannès Carret - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Offre de concours de la SERL pour des travaux de signalisation lumineuse - Acceptation de l'offre de concours -</i>	(p. 28)
N° 2008-0190	<i>Amélioration de la priorité aux feux pour les lignes de tramway T1 et T2 - Mission d'étude technique et réalisation de travaux de signalisation lumineuse - Convention avec le Sytral -</i>	(p. 28)
N° 2008-0191	<i>Saint Genis Laval - Mise en place de plateaux surélevés et de ralentisseurs - Petits travaux de voirie - Fonds de concours de la Commune -</i>	(p. 28)

N° 2008-0192	<i>Demande de subvention à l'Etat en faveur de l'accessibilité -</i>	(p. 28)
N° 2008-0193	<i>Versement d'une subvention à l'Association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes -</i>	(p. 29)
N° 2008-0194	<i>Subvention accordée à l'Union française des associations des employés communautaires (Ufasec) -</i>	(p. 26)
N° 2008-0195	<i>Subvention accordée à l'association des retraités de la ville de Lyon et de la Communauté urbaine (Arlyco) -</i>	(p. 27)
N° 2008-0196	<i>Organisation du workshop international sur l'eau "Water 4 Health" - Subvention à la fondation Bullukian -</i>	(p. 20)
N° 2008-0197	<i>Parc de stationnement Brotteaux - Retrait de l'avenant n° 1 - Conclusion d'un nouvel avenant -</i>	(p. 27)
N° 2008-0198	<i>Sogely - Evolution du marché d'intérêt national de Lyon - Dispense du paiement de la redevance d'occupation - Avenant n° 10 à la convention pour la gestion et l'extension du MIN de Lyon -</i>	(p. 27)
N° 2008-0199	<i>Avenant n° 2 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement P2 à la Cité internationale -</i>	(p. 27)
N° 2008-0200	<i>Lyon 6° - Autorisation de signer un avenant relatif à des prestations et des missions complémentaires du marché de maîtrise d'oeuvre, pour le marché "Aménagement de la partie nord de la Cité internationale - Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de l'extension du palais des Congrès" -</i>	(p. 27)
N° 2008-0201	<i>Plafonds de loyers applicables aux logements privés bénéficiant d'une aide de l'Anah ou d'un avantage fiscal -</i>	(p. 29)
N° 2008-0202	<i>Transformations d'emplois et modification d'indices de rémunération -</i>	(p. 29)
N° 2008-0203	<i>Indemnisation d'un agent communautaire victime d'une agression sur son lieu de travail -</i>	(p. 29)
N° 2008-0204	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) Tase - Aménagement des voiries - Clôture de la concertation préalable -</i>	(p. 29)
N° 2008-0205	<i>Etablissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (Epora) - Avis demandé par la Préfecture sur le projet de décret modificatif du décret n° 98-923 du 14 octobre 1998 portant création de l'Epora - Consultation ouverte en vertu de l'article L 321-3 du code de l'urbanisme -</i>	(p. 29)
N° 2008-0206	<i>Bron, Vénissieux - Bron Terrailon-Vénissieux : quartiers des Minguettes et Max Barel - Opérations de renouvellement urbain - Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) - Approbation des conventions à passer avec le département du Rhône -</i>	(p. 29)
N° 2008-0207	<i>Ecully - Approbation de la convention-cadre 2007-2009 de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) et du programme d'actions pour l'année 2008 -</i>	(p. 29)
N° 2008-0208	<i>Francheville, Tassin la Demi Lune - Secteur d'Alaï - Instauration d'un périmètre d'étude -</i>	(p. 21)
N° 2008-0209	<i>Caluire et Cuire, Lyon, Rillieux la Pape, Villeurbanne - Lignes fortes de trolleybus C1 et C2 - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) à la suite de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) -</i>	(p. 21)
N° 2008-0210	<i>Meyzieu - Projet d'aménagement de la ligne de tramway Leslys - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) à la suite de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique -</i>	(p. 22)
N° 2008-0211	<i>Lyon 8° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la communauté urbaine de Lyon - Construction d'un centre Adapei sur le site de l'hôpital Saint Jean de Dieu - Révision simplifiée - Bilan de la concertation et approbation -</i>	(p. 30)
N° 2008-0212	<i>Rillieux la Pape - Zone d'activités de Sermenaz - Aménagement - Approbation du versement par le Sytral d'une subvention au bilan de l'opération d'aménagement -</i>	(p. 29)
N° 2008-0213	<i>Saint Priest - ZAC du Triangle - Déclaration de projet à la suite de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) -</i>	(p. 29)
N° 2008-0214	<i>Saint Priest - Boulevard urbain est, entre la rue du Dauphiné et la RD 518 - Bilan de l'enquête publique - Déclaration de projet -</i>	(p. 23)
N° 2008-0215	<i>Vaulx en Velin - Bilan de la concertation préalable mission Carré de Soie - Réalisation d'une passerelle au-dessus du dépôt Sytral et de la rue Jacquard -</i>	(p. 29)
N° 2008-0216	<i>Travaux sur trottoirs, caniveaux et dallages en asphalte sur le territoire de la Communauté urbaine Lot n° 3 - Marché annuel à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché pour ces prestations -</i>	(p. 28)

N° 2008-0217	<i>Contrat d'agglomération de la Communauté urbaine, volet territorial du contrat de plan Etat-Région 2000-2006 - Avenant n° 1 entre la région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine -</i>	(p. 25)
N° 2008-0218	<i>Pierre Bénite - Marché de modernisation de la station d'épuration - Protocole d'accord transactionnel tripartite entre la Communauté urbaine, la société AIG-Europe et le groupement d'entreprises Stereau, LL Plant Engineering France Sasu, HB Architectes, GFC Construction, Screg Sud-Est, ETDE Sud-Est, Enfrasys SAS sous l'enseigne commerciale Actemium -</i>	(p. 28)
N° 2008-0219	<i>Règlement intérieur du Conseil - Adoption -</i>	(p. 26)
N° 2008-0220	<i>Création et composition des commissions permanentes du Conseil -</i>	(p. 26)
N° 2008-0221	<i>Formation des élus communautaires -</i>	(p. 26)
N° 2008-0222	<i>Prise en charge des frais de mission des délégations communautaires formées d'élus et d'agents -</i>	(p. 29)
N° 2008-0223	<i>Saint Priest - Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de Porte des Alpes Habitat OPH de Saint Priest -</i>	(p. 25)
N° 2008-0224	<i>Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'OPH du Grand Lyon -</i>	(p. 25)
N° 2008-0225	<i>Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'OPH de Villeurbanne -</i>	(p. 25)

Présidence de monsieur Gérard Collomb
président

Le mardi 8 juillet 2008 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 27 juin 2008 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Nawel Bab-Hamed pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Bab-Hamed, vous avez la parole.

(Madame Nawel Bab-Hamed est désignée).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Genin), Passi (pouvoir à M. Balme), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B.), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Darne J.C. (pouvoir à M. Ariagno), Ferraro (pouvoir à M. Llung), Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à Mme Baume), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Havard (pouvoir à M. Thévenot), Lambert (pouvoir à M. David G.), Lebuhotel (pouvoir à M. Brachet), Lelièvre (pouvoir à M. Imbert A.), Louis (pouvoir à M. Petit), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mmes Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Serres (pouvoir à M. Flaconnèche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Touleron (pouvoir à Mme Besson), Turcas (pouvoir à M. Huguet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Julien-Laferrière), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Rivalta, Gillet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Fournel (pouvoir à M. Charles), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard).

Adoption du procès-verbal
de la séance publique du 13 mai 2008

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 13 mai 2008. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le bureau

N° 2008-0137 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 13 mai 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2008-0138 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 2 juin 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au bureau délibératif et qui font l'objet des rapports 2008-0137 et 2008-0138. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par le président

N° 2008-0139 - Compte-rendu des actions en justice intentées par monsieur le président et mesdames et messieurs les vice-présidents en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° 2008-0140 - Compte-rendu des marchés à procédure adaptée passés en vertu de la délégation accordée à monsieur le président en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que le Conseil précédent m'avait accordée et qui font l'objet des rapports 2008-0139 et 2008-0140. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2008-0152 - Pôle de compétitivité Imaginove : soutien au projet Marketsim Game - Convention-cadre - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2008-0153 - Pôle de compétitivité Techtera - Soutien aux projets de recherche et développement 2008 - Soutien au projet Silicotex - Convention-cadre - Participation financière - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2008-0154 - Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et développement 2008 - Convention-cadre pour le soutien aux projets Acacia, Alter Eco et Légiosécure - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2008-0155 - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien aux projets de recherche et développement (R&D) 2008 - Soutien au projet Platine - Convention-cadre - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2008-0156 - Pôle de compétitivité système de transport Lyon Urban Truck and Bus 2015 - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Géode - Convention financière d'application avec Renault Trucks-Volvo AB - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2008-0157 - Pôle de compétitivité systèmes de transport - Lyon Urban Truck and Bus 2015 - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et développement 2008 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2008-0158 - Pôle de compétitivité Techtera - Soutien au projet de recherche et développement Silicotex - Convention financière d'application avec Bluestar Silicones France - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2008-0159 - Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine à l'association Axelera pour la réalisation d'une étude de développement stratégique - Convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2008-0160 - Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Acacia - Convention financière d'application avec l'université Claude Bernard Lyon 1 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2008-0161 - Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Alter Eco - Convention financière d'application avec Rhodia Opérations - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2008-0162 - Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Legiosecur - Convention financière d'application avec le CNRS Rhône-Auvergne - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2008-0163 - Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Legiosecur - Convention financière d'application avec Elyo Cylergie - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2008-0164 - Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Legiosecur - Convention financière d'application avec Arkema France - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2008-0165 - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et développement CollectAIR - Convention financière d'application avec l'Inserm - Abrogation de la délibération n° 2007-4432 en date du 5 octobre 2007 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2008-0166 - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et développement Platine - Convention financière d'application avec la société Innate Pharma - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2008-0167 - Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Marketsim Game - Convention financière d'application avec Pointcube - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons aux premiers rapports qui nous sont présentés par monsieur Kimelfeld.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, je vais intervenir sur seize rapports qui sont les rapports numéros 2008-0152 à 2008-0167 et qui ont pour sujet les pôles de compétitivité Rassurez-vous, je ne vais pas les égrainer un par un et les lire dans le détail.

Simplement, cinq rapports, un par pôle de compétitivité, portent sur des financements et conventions-cadres nécessaires à des projets de recherche et développement retenus par l'Etat dans le cadre du cinquième appel à projets. Ces financements découlent directement des décisions prises en septembre 2006 dans cette salle de financer les pôles à hauteur de 13 M€ sur trois ans sur des projets de recherche et de développement et de fonctionnement des pôles de compétitivité.

Les dix autres rapports portent sur des conventions financières qui collent aux financements.

Le seizième rapport propose le financement d'une étude de développement stratégique pour Axelera qui oriente ses actions en direction de la chimie-environnement, c'est le rapport numéro 2008-0159.

Permettez-moi simplement de saisir cette occasion pour que nous nous arrêtions un instant sur l'évaluation des pôles par l'Etat qui vient d'être rendue en juin. Celle-ci montre que les pôles de compétitivité de notre territoire ont rempli pleinement leurs objectifs, avec une mention particulière pour Axelera qui voit ses efforts récompensés en passant au statut de pôle mondial comme l'est déjà Lyon Biopôle. Deux ans après le démarrage,

c'est 11 M€ sur les 13 M€ qui ont été mobilisés sur la recherche, le développement et le fonctionnement des pôles, ce qui met en relief le dynamisme des équipes. Je voudrais au passage saluer le travail important que réalisent les équipes du Grand Lyon qui, sur le terrain -et je l'ai constaté lors de mes différentes visites-, s'impliquent à cent pour cent aux côtés des entreprises et des équipes de recherche.

Ce point d'étape doit nous aider à réfléchir quant à la poursuite de notre soutien et à l'optimisation de cet accompagnement. Nous aurons à intervenir dans les mois qui viennent par rapport à ses structures, en n'oubliant pas les objectifs que nous lui donnons et que je tiens à rappeler :

- premier objectif : créer de la richesse sur notre territoire par l'installation de nouveaux laboratoires de recherche et de nouvelles entreprises boostés par la recherche et le développement ;

- deuxième objectif : ancrer et créer de l'emploi. Il était difficile, dans la première phase, d'évaluer l'impact emploi mais la mise en œuvre des premiers projets et le recul suffisant vont nous permettre d'intégrer cette évaluation de manière systématique ;

- troisième objectif : susciter une offre immobilière et foncière dédiée, comme c'est le cas déjà à travers le centre d'infectiologie pour Lyonbiopôle et peut-être demain pour Axeleratec.

- puis, dernier objectif : développer des projets de recherche et de développement qui font aujourd'hui du Grand Lyon un terrain d'expérimentation et, demain, une vitrine du développement durable et un leader européen des clintechs.

Pour terminer, les conclusions favorables du plan Campus, les ambitions de nouveau affirmées dans Grand Lyon Esprit d'entreprise par tous les partenaires, la bonne évaluation des pôles de compétitivité, le foisonnement des dispositifs soutenant les entreprises innovantes dans Lyon Ville de l'Entrepreneuriat et la forte implication des PME doivent nous motiver à aller encore de l'avant dans notre soutien aux pôles de compétitivité afin de nous inscrire dans une politique économique dynamique face à une conjoncture difficile en faisant encore de l'emploi et du développement durable nos priorités.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Kimelfeld. J'ai deux minutes d'intervention pour le groupe Mouvement démocrate.

M. DESBOS : Monsieur le président et chers collègues, la mission d'évaluation sur les pôles de compétitivité rendue publique en juin dernier conforte la position prégnante de la région Rhône-Alpes et de l'agglomération lyonnaise parmi les leaders mondiaux et nationaux. Sur les quatre premiers appels à projets, la région Rhône-Alpes concentre trois pôles sur les dix premiers accueillant les financements publics les plus importants. Avec cinq pôles de compétitivité, dont Lyonbiopôle et Axelera, de niveau mondial, le territoire lyonnais accueille 510 laboratoires privés et se constitue comme le deuxième pôle universitaire et de recherche en France.

La gouvernance économique impulsée par le Grand Lyon prend toute sa part dans le succès de la recherche et du développement. En s'appuyant sur un réseau d'entreprises actrices d'un projet de territoire ayant un rayonnement international fort, la Communauté urbaine entre dans une véritable logique de partenariat.

Plusieurs facteurs de la réussite lyonnaise qui, à notre sens, méritent pour le moins d'être développés, pour le mieux d'être accélérés.

Les pôles de compétitivité s'inscrivent dans une double dynamique : ils participent à la fois au rayonnement international et contribuent au dynamisme économique de la région. Par cette logique rétroactive, nous ne sommes plus dans l'idée d'une globalisation déconnectée des bassins d'emploi, il y a bien articulation entre le développement économique territorial et la compétitivité internationale. Nous avons ainsi de la création d'emplois directs : le secteur de la chimie-environnement est porteur de 48 000 emplois directs. La part des PME exportatrices atteint un niveau plus qu'acceptable. La politique de soutien des PME mérite d'être confortée et développée.

Nous, Mouvement démocrate lyonnais, restons particulièrement sensibles à l'implication des PME évoluant au sein de ces pôles de compétitivité, ces entreprises favorisant en outre la création d'emplois directs.

Deuxième facteur de cette réussite, une véritable logique de projet autour d'acteurs aux compétences complémentaires. Il ne s'agit pas d'une juxtaposition de secteurs d'activités mais bien d'une intégration de compétences. Les instances publiques doivent rester impliquées, notamment lorsque l'intérêt général est en jeu. Elles ne sont pas seulement de simples partenaires financiers mais se posent également en partenaires techniques. Le projet Urban Trucks illustre cette forme de partenariat public-privé.

Nous restons attachés à l'implication de la collectivité sur des sujets d'intérêt général et notamment sur des sujets de développement durable innovants. L'équilibre nécessaire du développement économique et du développement durable semble préempter les logiques individuelles insufflées par la compétitivité internationale. Elle garantit une coopération de fait entre des acteurs multiples, mobilisés autour d'un projet commun ou d'intérêt général.

Nous serons également attentifs aux potentialités que revêt cette nouvelle forme de partenariat privé-public.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts

M. COSTE : Monsieur le président, mes chers collègues, nous avons un souci sur les pôles de compétitivité qui est un sujet très complexe et nous regrettons très fortement que ces sujets n'aient pas été abordés en commissions qui, malheureusement, n'étaient pas encore créées.

En conséquence, nous nous abstenons sur la plupart de ces dossiers, sauf sur le numéro 2008-0159 concernant l'évaluation stratégique Axelera sur lequel nous voterons pour. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrate.

M. GEOURJON : Monsieur le président, mes chers collègues, Lyon et son agglomération forment le deuxième centre de recherche français après l'Île de France. Ainsi, avec près de 130 000 étudiants ou 10 000 chercheurs et plus de 500 laboratoires publics et privés, le territoire est dynamique et possède une bonne visibilité nationale et internationale.

A l'issue d'un large appel à projet, le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire a labellisé 71 pôles de compétitivité dont 5 pour la métropole lyonnaise. Un pôle de compétitivité, au sens du CIAT, est, sur un territoire donné, l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation engagés dans une démarche

partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants sur des marchés à haut potentiel de croissance. Dans un contexte de plus en plus concurrentiel, l'objectif final est de favoriser le développement de l'emploi par l'innovation.

Récemment -comme précisé précédemment-, à la demande du Gouvernement, les cabinets BCG et CM international ont réalisé un audit des pôles de compétitivité. Les cinq pôles lyonnais se sont vus confortés dans leur fonctionnement, leur organisation et leur dynamisme, et ce alors même que 32 pôles sur 71 sont plus ou moins interpellés vis-à-vis de leurs performances.

Ces bons résultats, c'est d'abord le résultat de l'excellence des acteurs lyonnais, et ce aussi bien au niveau des industriels, des centres de recherche, des universités ou des grandes écoles. Mais c'est aussi le résultat d'un engagement fort et pérenne des collectivités locales pour soutenir l'innovation. Il faut rappeler le plan technopolitain, renforcé par la démarche Grand Lyon l'Esprit d'entreprise qui redynamise le partenariat actif entre le Grand Lyon, les industriels et les universitaires lyonnais.

Aujourd'hui, il est trop tôt pour dresser un bilan des pôles. Cependant, on peut noter certains points très prometteurs.

En 2006, le Grand Lyon a voté une délibération-cadre fixant à 13 M€ sur trois ans son financement des pôles de compétitivité ; deux ans plus tard, 11 M€ ont déjà été investis.

Par ailleurs, on peut noter également un effet bras de levier important de l'investissement des collectivités locales et en particulier de l'investissement du Grand Lyon. Ainsi, en 2006, pour un euro investi par les collectivités locales, les autres partenaires publics des pôles de compétitivité, l'Etat, l'ANR, l'All, Oséo-Anvar, ont investi deux euros. A ces sommes publiques, il faut ajouter les parts des parties budget recherche et développement des entreprises privées.

Enfin, ces pôles de compétitivité participent au renforcement de l'attractivité et de la visibilité de la région lyonnaise. Ceci favorise l'installation de nouvelles entreprises, renforce les réseaux locaux existants et participe ainsi à l'obtention de labels et de nouveaux financements. On peut citer le RTRA innovation à l'infectiologie, la création du Pres et aujourd'hui la labellisation du projet Lyon Cité Campus.

A l'avenir, nous serons attentifs à ce que le dialogue permanent entre le Grand Lyon et les acteurs de l'innovation soient poursuivis. C'est en partie cette capacité d'échanges qui explique le succès des réseaux lyonnais de l'innovation.

En conclusion, notre groupe votera l'ensemble des résolutions relatives aux pôles de compétitivité car, grâce au soutien actif du Grand Lyon, ils permettent de conforter la place stratégique de Lyon en matière de recherche et d'innovation et d'améliorer son rayonnement et son attractivité internationale.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. JACQUET : Monsieur le président, chers collègues, sans reprendre les débats de 2006 et en prenant bonne note des informations apportées aujourd'hui par notre collègue, monsieur Kimelfeld, le groupe Communiste et intervention citoyenne votera pour ces dossiers avec les réflexions et propositions suivantes.

La recherche-développement constitue effectivement un enjeu crucial, par son contenu informationnel, en cette époque de bouleversements scientifiques et technologiques. Elle peut contribuer aux issues des crises économiques, financières, environnementales et donc humaines qui frappent et inquiètent nos sociétés.

La recherche comporte des risques pour ces investissements. Les grands groupes hésitent, d'où la nécessité de l'intervention publique, Etat et collectivités -merci d'ailleurs pour la recherche et pour les grands groupes-. C'est pourquoi, mes chers collègues, nous souhaiterions que le financement public des projets des pôles de compétitivité, donc celui du Grand Lyon et celui de l'Etat, induise un effet de levier auprès des grands groupes concernés pour que ceux-ci augmentent leur participation à la recherche-développement. Certains dossiers présentés aujourd'hui voient le portage public aller de 30 à 48 % de l'ensemble. Nous souhaiterions également que le partenariat recherche publique et recherche privée, impliqué dans ces projets, soit examiné sous l'angle de l'intérêt réciproque.

Nous savons bien, par ailleurs, que les sciences et les technologies, fussent-elles informationnelles, ne sont pas neutres. Dans leur conception même comme dans la finalité recherchée, elles peuvent contribuer à la concrétisation de notre humanisme si revendiqué, si elles placent l'homme au centre, c'est-à-dire le développement des capacités des femmes et des hommes sans discrimination, avec des droits et des pouvoirs, bénéficiant alors d'une répartition des richesses produites elles aussi par l'activité humaine en émancipation. Mais elles peuvent aussi être conçues pour la seule rentabilité immédiate dans ce monde globalisé et financiarisé où la concurrence des capitaux, des services, des marchandises, des territoires et des hommes entre eux est source des plus terribles ravages.

C'est pourquoi nous souhaitons examiner l'efficacité économique, sociale et environnementale de ces pôles. Si des objectifs sont indiqués dans certains des dossiers qui nous sont présentés, si, selon une note technique concernant Axelera par exemple, qui procède aujourd'hui même à son bilan, il est indiqué -je cite- : "*Près de 1 000 emplois directs et indirect créés en cinq ans, 10 000 directs et indirects consolidés et préservés, ouvertures de nouveaux sites*" ; entre parenthèses, j'espère que ces créations, comme l'ensemble des projets des pôles de compétitivité, sont débattues en amont avec les CE et syndicats concernés et que les salariés de ces groupes sont associés et concernés par ces projets.

Je relève, en même temps qu'il y a ces apports intéressants, une étude du Cepremap de cette année qui souligne "peu d'efficacité au regard de l'importance des coûts engagés", d'où la proposition de créer, au sein de notre assemblée, une commission d'évaluation de l'efficacité des financements de notre collectivité avec les acteurs concernés (grands groupes, CCI, organismes publics de recherche, acteurs sociaux, élus, Etat). Il ne s'agit pas de suspicion mais de recherche de transparence publique, d'implication plus directe des élus concernés avec tous les acteurs de ces pôles, à tous les niveaux, donc pour plus d'efficacité dans le financement public de la recherche-développement, selon des critères non exclusifs d'émancipation humaine.

Enfin, pour éviter une discrimination croissante dans le financement public à l'égard des PMI-PME start-up non liées aux pôles, nous devrions compléter nos dispositifs d'aide et les harmoniser par la création d'un fonds pour l'emploi et la formation non discriminés, attribué alors selon ces seuls critères, dans quelque endroit de notre territoire d'agglomération. Cela

nous permettrait également, mes chers collègues, d'éviter un développement par trop inégal des différents bassins d'emploi au sein de notre agglomération dans le sens d'un développement harmonieux entre les communes de celle-ci et ce contenu donné au soutien public à l'activité des pôles de compétitivité assurerait, j'en suis sûr, l'attractivité accrue que nous souhaitons et le rayonnement international auquel nous aspirons. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Bien. Le groupe Synergie-Avenir.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, chers collègues, juste une petite intervention sur le pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera, une intervention au-delà des soutiens financiers que nous votons ce soir.

En effet, les soutiens politiques sont aussi essentiels à cette dynamique qui s'est créée. J'ai vécu la naissance de ce pôle dans nos murs il y a quelques années et nous avons œuvré pour que la conjugaison chimie et environnement ne soit pas qu'un simple vœu. Plusieurs chiffres témoignent de cela dans le premier bilan d'Axelera : 135 projets sont labellisés, 198 M€ ont été obtenus depuis 2005 dont 49,5 M€ pour 6 projets du pôle et 148 M€ pour 34 projets labellisés, 107 M€ sont consacrés aux projets structurants. Ainsi, après audit, Axelera figure parmi les 39 pôles nationaux ayant atteint les objectifs de la politique des pôles de compétitivité. Ces bons résultats doivent lui permettre de passer de pôle à vocation mondiale à la catégorie mondiale.

Récemment, Luc Chatel, ministre du Commerce, a choisi ce pôle comme première visite symbolique. Quatre heures de visite dans la vallée de la chimie lui ont permis d'apprécier les différentes facettes et la dynamique des sujets de recherche. Il a aussi été agréablement surpris par l'implication de notre collectivité dans une démarche d'accompagnement et aussi sur notre participation financière à des projets précis et ciblés. Certains nouveaux industriels présents à cette visite ont même loué le Grand Lyon pour le soutien apporté qui a permis leur implantation sur notre territoire.

Axelera a récemment édité en juin un point d'étape sur son fonctionnement. Dans ses conclusions, il affirme, en premier point, son positionnement unique et avant-gardiste, en deux, le développement de partenariats avec de nombreuses industries et, en troisième item -je cite-, "contribuer à promouvoir activement le développement durable dans le monde industriel". Ce n'est pas incantatoire, c'est du pragmatisme et les résultats pointent à l'horizon.

Pour ma part en charge de ce sujet dans notre agglomération, je suis très satisfait de cette approche qui est en phase avec notre propre politique de développement durable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme DAGORNE : Monsieur le président, mes chers collègues, dans le contexte de notre économie mondiale de plus en plus concurrentielle, le Gouvernement a lancé en 2004 une nouvelle politique industrielle qui mobilise les facteurs clés de la compétitivité avec, au premier plan, la capacité d'innovation.

Notre territoire -cela a déjà été rappelé- compte cinq pôles de compétitivité qui associent des entreprises, des centres de recherche, des organismes de formation. Engagés dans une démarche partenariale commune de développement, ils ont vocation à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun. Cette politique vise à susciter puis à soutenir les initiatives émanant des acteurs économique et

académiques présents sur notre territoire. Par cette mise en réseau, la politique des pôles a comme objectifs finaux la création de richesses nouvelles et le développement de l'emploi dans les territoires.

En 2006, le conseil a approuvé le principe de l'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de recherche et développement des cinq pôles de compétitivité lyonnais.

Aujourd'hui, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon votera favorablement l'ensemble de ces soutiens de la Communauté urbaine aux projets des cinq pôles de compétitivité lyonnais qui ont été confortés -comme cela a été rappelé- par la première évaluation et notre groupe salue une fois encore l'initiative gouvernementale dans ce domaine pour placer le développement économique, la croissance et l'emploi au cœur de nos politiques d'intervention.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Socialiste et apparentés.

M. le vice-président KIMELFELD : Je pense pouvoir m'exprimer d'une même voix au nom du groupe Socialiste et en qualité de vice-président pour dire que nous sommes aussi attentifs aux créations et à la sauvegarde de l'emploi. Les préconisations de l'Etat dans l'évaluation qui vient d'être faite rejoignent nos préoccupations puisqu'il est demandé d'évoluer vers une logique de contractualisation et de contrôle a posteriori des actions qui sont décidées, d'où la nécessité, qui répondra aux questions, de mettre en place un outil d'évaluation sur ce territoire, notamment en ce qui concerne la création d'emplois. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais mettre ces dossiers aux voix :

***dossiers n° 2008-0152 à 2008-0158 et 2008-0160 à 2008-0167 -**

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

*** dossier n° 2008-0159 -**

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

N° 2008-0142 - Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Corbas - Délégation générale au développement économique et international -

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner nos représentants au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Corbas. Je vous propose les candidatures suivantes :

* titulaire : M. Bernard Rivalta,
* suppléant : M. Paul Coste.

Si vous en êtes d'accord à l'unanimité, nous pouvons voter à main levée. Quelqu'un s'oppose-t-il au vote à main levée ?

(Le conseil se prononce à l'unanimité pour un vote à main levée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous votons donc à main levée pour les candidats proposés. Pas d'opposition ?

(Les candidats sont élus).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0143 - Désignation d'un représentant au sein du groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification dans les entreprises de travaux publics (GEIQ-TP) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner notre représentant au sein de du groupement GEIQ-travaux publics. Je vous propose la candidature de madame Dounia Besson.

Si vous en êtes d'accord à l'unanimité, nous pouvons voter à main levée. Quelqu'un s'oppose-t-il au vote à main levée ?

(Le conseil se prononce à l'unanimité pour un vote à main levée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous votons donc à main levée pour le candidat proposé. Pas d'opposition ?

(La candidate est élue).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0144 - Désignation d'un représentant au sein du syndicat mixte de la plaine de l'Ain - Retrait de la délibération n° 2008-0023 du 13 mai 2008 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Concernant le dossier suivant, je vous demande de bien vouloir tout d'abord retirer la délibération 2008-0023 que vous avez prise le 13 mai 2008 car nous avons désigné deux membres alors que la Communauté n'a qu'un seul représentant.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - non inscrits, - contre : néant, - abstention : néant.

(La délibération n° 2008-0023 du 13 mai 2008 est retirée).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

Désignation d'un représentant au sein du syndicat mixte de la plaine de l'Ain

(dossier n° 2008-0144)

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons donc désigner à nouveau notre représentant à bulletin secret puisqu'il s'agit d'un syndicat mixte.

Je vous propose de reconduire à ce poste monsieur David Kimelfeld que nous avons précédemment désigné.

Je demande quatre scrutateurs pour dépouiller : monsieur Augoyard, madame Bab-Hamed, monsieur Petit et madame Baume.

Le scrutin est ouvert. Veuillez faire circuler les urnes.

(Les conseillers votent).

N° 2008-0149 - Adhésion à l'association Energie-Cités - Désignation de représentants - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au dossier 2008-0149 : adhésion à l'association Energies-Cités - Désignation des représentants.

Je vous demande tout d'abord d'accepter l'adhésion à cette association.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - non inscrits, - contre : néant, - abstention : néant.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Et nous allons devoir redésigner nos représentants. Je vous propose les candidatures suivantes :

* titulaire : M. Bruno Charles

* suppléant : M. Lucien Barge

Si vous en êtes d'accord à l'unanimité, nous pouvons voter à main levée. Quelqu'un s'oppose-t-il au vote à main levée ?

(Le conseil se prononce à l'unanimité pour un vote à main levée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous votons donc à main levée pour les candidats proposés. Pas d'opposition ?

(Les candidats sont élus).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0145 - Désignation d'un représentant au sein de l'association Respect - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner notre représentant au sein de l'association Respect. Je vous propose la candidature de monsieur Bruno Charles.

Si vous en êtes d'accord à l'unanimité, nous pouvons voter à main levée. Quelqu'un s'oppose-t-il au vote à main levée ?

(Le conseil se prononce à l'unanimité pour un vote à main levée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous votons donc à main levée pour le candidat proposé. Pas d'opposition ?

(Le candidat est élu).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0146 - Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein du collège des collectivités territoriales des Comités locaux d'information et de concertation (CLIC) - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner nos représentants au sein des collèges des collectivités territoriales des Comités locaux d'information et de concertation (CLIC). Je vous propose les candidatures suivantes :

* *titulaire* : madame la vice-présidente chargée des risques naturels, industriels et technologiques

* *suppléante* : madame la vice-présidente chargée de l'élaboration et du suivi du plan local d'urbanisme.

Si vous en êtes d'accord à l'unanimité, nous pouvons voter à main levée. Quelqu'un s'oppose-t-il au vote à main levée ?

(Le conseil se prononce à l'unanimité pour un vote à main levée)

M. LE PRÉSIDENT : Nous votons donc à main levée pour les candidates proposées. Pas d'opposition ?

(Les candidates sont élues).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0147 - Désignation des représentants au sein de la commission mixte chargée du suivi de la réalisation du tronçon ouest du périphérique (TOP) - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner nos représentants au sein de la commission mixte chargée du suivi de la réalisation du tronçon ouest du périphérique (TOP). Je vous propose les candidatures suivantes :

* *titulaires*

* *suppléants*

M. Jacky Darne

M. Jean-Yves Sécheresse

M. René Lambert

M. Hubert Julien-Laferrière

M. Jean-Pierre Flaconnèche

M. Thomas Rudigoz

M. Jean-Louis Touraine

M. Alain Touléron

M. Gilles Buna

M. Bruno Bernard

M. Michel Terrot

M. Alain Imbert

M. Fabienne Lévy

M. Michel Havard

M. Roland Crimier

M. Bernard Gillet

M. Gérard Claisse

Mme Mireille Elmalan

M. Jean-Claude Desseigne

Mme Michèle Vullien

M. Pierre Abadie

M. Hubert Guimet

Si vous en êtes d'accord à l'unanimité, nous pouvons voter à main levée. Quelqu'un s'oppose-t-il au vote à main levée ?

(Le conseil se prononce à l'unanimité pour un vote à main levée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous votons donc à main levée pour les candidats proposés. Pas d'opposition ?

(Les candidats sont désignés).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0148 - Désignation de représentants au sein du conseil d'administration de l'Ecole nationale vétérinaire de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'administration générale -

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner nos représentants au sein du conseil d'administration de l'Ecole nationale vétérinaire de Lyon. Je vous propose les candidatures suivantes :

* titulaire : M. Jean-François Arrue

* suppléant : M. Maurice Fleury

Si vous en êtes d'accord à l'unanimité, nous pouvons voter à main levée. Quelqu'un s'oppose-t-il au vote à main levée ?

(Le conseil se prononce à l'unanimité pour un vote à main levée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous votons donc à main levée pour les candidats proposés. Pas d'opposition ?

(Les candidats sont désignés).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0150 - Election des membres de la commission de sélection des concessionnaires d'aménagement - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant : élection des membres de la commission de sélection des concessionnaires d'aménagement.

Je dois tout d'abord vous demander d'accepter que cette commission soit une commission permanente.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Ensuite, nous devons désigner nos représentants. Cette commission est constituée de cinq titulaires et cinq suppléants élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Je vous propose la liste suivante :

* *titulaires*

* *suppléants*

M. Guy Corazzol

M. Loïc Chabrier

M. Rolland Jacquet

M. Henri Thivillier

M. Gilles Buna

Mme Françoise Chevallier

M. Michel Rousseau

M. Xavier Léonard

Mme Laure Dagorne

M. François-Noël Buffet

Si vous en êtes d'accord à l'unanimité, nous pouvons voter à main levée. Quelqu'un s'oppose-t-il au vote à main levée ?

(Le conseil se prononce à l'unanimité pour un vote à main levée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous votons donc à main levée pour la liste proposée. Pas d'opposition ?

(Les candidats sont désignés).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0151 - Désignation d'un représentant à la commission consultative du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Rhône - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à la désignation d'un représentant à la commission consultative du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Rhône. Je vous propose la candidature de monsieur Thierry Philip.

Si vous en êtes d'accord à l'unanimité, nous pouvons voter à main levée. Quelqu'un s'oppose-t-il au vote à main levée ?

(Le conseil se prononce à l'unanimité pour un vote à main levée).

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidatures ? Je passe au vote. Pas d'opposition ?

(Le candidat est désigné).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0168 - Accueil des événements organisés à Lyon dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne (PFUE) du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008 (hors conférence Europe Innova) - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Daclin rapporte le dossier numéro 2008-0168. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le vice-président JULIEN-LAFERRIÈRE, rapporteur en remplacement de M. le vice-président DACLIN, absent : En l'absence de mon collègue Jean-Michel Daclin, je vais vous rapporter ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Avant que vous ne poursuiviez, personne ne demande plus à voter sur le scrutin à bulletin secret ? Je déclare donc le vote clos et vous pouvez dépouiller.

(Il est procédé au dépouillement).

M. le vice-président JULIEN-LAFERRIÈRE : Mes chers collègues, vous savez que, dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, Lyon accueillera de nombreux événements, plus de vingt labellisés "présidence française de l'Union européenne" (PFU), dont certains impliquent la présence de chefs d'Etats, de ministres français et étrangers.

Il y aura bien sûr des événements intergouvernementaux ou diplomatiques comme la Conférence mondiale sur la solidarité numérique du 24 novembre, des événements économiques importants comme la conférence Technologie, information et communication du 25 au 27 novembre ainsi que bien sûr des séminaires, des conférences, des événements associatifs et culturels.

Notre direction des relations internationales pilote directement deux événements PFU majeurs : la conférence Eurocités du 27 octobre sur le changement climatique et le développement urbain intégré, où le ministre Jean-Louis Borloo a confirmé sa présence et on attend peut-être celle du Premier ministre, François Fillon, ainsi que la conférence Europe Innova qui, comme son nom l'indique, traite de l'innovation et réunira plus de 600 professionnels et experts de l'innovation.

Lyon apporte par ailleurs un soutien particulier à l'organisation des rencontres intergouvernementales et ce sera l'occasion de conforter sa place parmi les grandes métropoles européennes en promouvant ainsi plusieurs thématiques, telles que l'innovation,

la recherche développement, la performance économique, le développement durable, la solidarité et le dialogue entre les peuples, mettant ainsi en valeur son image de ville humaniste et ouverte sur le monde.

Avis favorable pour ce rapport, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Monsieur le président, mes chers collègues, depuis le 1^{er} juillet, la France assure la présidence du conseil de l'Union européenne. C'est un grand moment car c'est le rendez-vous d'un pays et de son peuple avec l'Europe.

Ce rendez-vous est plein de promesses et de défis dont les seules réponses efficaces ne peuvent être envisagées qu'au niveau européen. Ces grands défis sont les priorités de la présidence française comme l'énergie et le climat, l'immigration et l'asile, l'Europe de la défense, la politique agricole, sans oublier la croissance, l'emploi, le renforcement de la compétitivité, le renforcement de la dimension sociale de l'Union ainsi que les aspects culturels.

Mais que peut faire le Grand Lyon pour répondre à ces défis ? Laisser croire que nous pouvons agir de manière décisive sur des défis et des questions aussi importantes que la politique agricole serait mentir à nos concitoyens. En revanche, nous avons une très grande responsabilité devant nous : rapprocher les citoyens de l'Europe et l'Europe des citoyens. Comment ?

Tout d'abord en rappelant combien la contribution de l'Union européenne aux grands projets de notre agglomération est très importante ; la solidarité européenne aide aussi le développement du Grand Lyon et donc l'amélioration de la vie des Grands Lyonnais.

Nous pouvons aussi aider, encourager et favoriser les débats sur les grandes questions européennes. Le succès des états généraux de l'Europe du 22 juin dernier à la Cité internationale a montré le besoin, l'envie et la qualité de ces débats. Les événements qui auront lieu dans le cadre de la présidence également.

Toutefois, l'Europe ne s'arrêtera pas le 31 décembre prochain et nous espérons que le Grand Lyon continuera à avoir une démarche volontaire au-delà de la présidence française de l'Union, notamment par le succès de la candidature de Lyon comme capitale européenne de la culture en 2013 -ce que nous souhaitons tous-, je l'espère, par le développement du réseau Eurocités, par les rencontres sur l'innovation mais, au-delà, pour faire du Grand Lyon la métropole qui saura montrer à ses habitants qu'ils sont les citoyens d'une Europe unie où rien ne peut se faire sans eux.

C'est donc avec l'enthousiasme européen qui fonde et anime la famille Centriste et démocrate que nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le président, chers collègues, depuis plus d'une semaine et jusqu'à la fin de l'année, la France assurera la présidence tournante de l'Union européenne. Effectivement, ce rôle revient à intervalles réguliers à chaque Etat membre selon un ordre bien établi, une ronde, pour ne pas dire une routine, Paris succédant à Ljubjana et devant Prague dans quelques mois.

Avec force renfort de propagande, l'illusion a été jetée que notre président déciderait du destin de 500 millions d'européens, une sorte de sacre dont le couronnement devait être le recyclage "sabre au clair" du traité constitutionnel que les Français avaient refusé lors du référendum du 29 mai 2005. Mais, il faut bien en convenir, le coup a manqué grâce au peuple irlandais.

Il y a donc bien un chantier ouvert de véritable débat démocratique qui ne peut être accaparé que par quelques décideurs, qu'il est impératif d'ouvrir en grand à toutes les forces vives sans exclusive.

Sur la vingtaine d'événements labellisés "présidence française de l'Union européenne" qui se tiendront à Lyon et que nous souhaitons voir dans toute l'agglomération, il faut donc se donner les moyens pour encourager largement une participation possible qui dépasse le cercle vertueux du consensuel. Nous pourrions, à ces occasions plurielles, éditer une sorte de cahier de la vérité, qui serait porteur de transparence, d'espoir et de progrès social, à remettre à un plus grand nombre possible de nos concitoyens, un peu comme des cahiers de doléances, en les invitant à s'y exprimer à partir de leurs expériences, de leur sensibilité, de ce qui, à leurs yeux, doit changer dans les politiques, dans le fonctionnement, la finalité de la construction européenne. Un site web pourrait être ouvert dans le même esprit pour recueillir des témoignages, des réflexions sur la façon dont les uns et les autres voient l'Europe actuelle en envisageant sa refondation.

Le rayonnement de Lyon et de son agglomération ne peut se réaliser que dans une Europe où il n'y a pas de fossé entre les peuples et le projet européen porté par ces mêmes peuples. En ce sens, les différentes initiatives prises ou à prendre doivent favoriser cette construction faite de fraternité et non pas d'exclusion, fraternité, progrès social, développement humain, c'est ainsi que nous voulons cette construction.

Monsieur le président, chers collègues, notre groupe apportera son soutien à cette délibération en espérant que cette contribution sera prise en compte. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président JULIEN-LAFERRIÈRE en remplacement de M. le vice-président DACLIN absent.

N° 2008-0170 - Lyon 3° - Villeurbanne - Décines Charpieu - Meyzieu - Opération pour la continuité des cheminements modes doux le long de la ligne de tramway Lea (T 3) - Déclaration de projet et levée des réserves à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2008-0171 - Décines Charpieu - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Anneau bleu - Réalisation d'un tronçon de la liaison cyclable du Léman Méditerranée - Convention de participation financière avec la région Rhône-Alpes - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est" -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2008-0170 est rapporté par monsieur le vice-président Vesco. Vous souhaitez dire quelques mots ?

M. le vice-président VESCO, rapporteur : Oui, merci, monsieur le président. Il s'agit de la piste mode doux le long de la ligne T 3 (Lea) pour laquelle il s'agit de confirmer la demande du Grand Lyon de DUP en levant les réserves du commissaire-enquêteur. Trois réserves sont levées. Notre assemblée est sollicitée pour approuver la prise en compte des recommandations et déclarer l'opération d'intérêt général, c'est-à-dire réaffirmer les objectifs puisque ceux-ci valent déclaration de projet.

Il s'agit de 14,5 kilomètres, de la Part-Dieu jusqu'à Meyzieu industrie qui ont été construits par le Sytral pour dix d'entre eux et par le Grand Lyon pour les quatre restants, qui étaient des points durs à supprimer. Près de 6 M€ ont déjà été individualisés en tant que programme sur le mandat précédent.

Voilà pour ce rapport monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Bernard rapporte le dossier numéro 2008-0171.

M. le vice-président BERNARD, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, la convention, objet de cette délibération, a pour but de préciser l'engagement réciproque de la région Rhône-Alpes, de la Communauté urbaine et du Symalim pour la réalisation de l'itinéraire de la liaison cyclable du Léman-mer sur le secteur dit "Rhône amont". Je vous rappelle que la nouvelle appellation du Léman-mer est la via Rhona.

De même que les berges du Rhône ne concernaient pas seulement les Lyonnais, nous aurons l'occasion de constater, dans les jours prochains, que les berges de la Saône et du Rhône amont sont bien des projets d'agglomération et que ce projet intéresse, bien au-delà des communes de Villeurbanne, Vaulx en Velin ou Décines Charpieu.

Plus précisément, il est question ici de la réalisation d'un itinéraire cyclable sur toute la vallée du Rhône jusqu'à la mer. Il s'agit de proposer aux habitants de cette agglomération toute une gamme de loisirs, de promenades à pieds ou en vélo qui soient accessibles à tous et c'est bien tout l'intérêt de ce vaste ensemble de 3 000 hectares d'espaces naturels du Rhône amont à deux pas d'ici mais qui permettent d'aller loin aussi et pourquoi pas jusqu'à la mer.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le président, mesdames et messieurs, nous nous félicitons de la présentation de ces deux rapports concernant la politique cyclable.

Comme cela a été expliqué, le premier projet va permettre une meilleure continuité sur les 15 kilomètres de pistes le long de la ligne de tramway Lea, en particulier dans le troisième arrondissement au niveau du carrefour Lacassagne-Dauphiné, à la gare de Villeurbanne ou encore à Décines, et améliorer le partage de l'espace entre cyclistes et piétons dans les portions très fréquentées par ces derniers.

Le second projet Anneau bleu nous paraît très intéressant parce qu'il va permettre à la fois l'accès à des aménagements cyclables de loisirs et sera aussi utile dans le cadre des déplacements quotidiens.

Pour nous, face à l'augmentation du prix du pétrole et face aux défis environnementaux que nous connaissons aujourd'hui, le vélo a une place très importante dans la politique de déplacements urbains. C'est la raison pour laquelle le prochain mandat doit confirmer et amplifier la politique de développement du vélo.

Nous avons 180 kilomètres de linéaires cyclables prévus pour ce mandat, on a une ambition réelle, et le futur réseau qui doit correspondre à ces 180 kilomètres va laisser la place à différents types d'aménagements. On aura aussi bien des pistes cyclables en site propre comme c'est le cas actuellement, des bandes cyclables comme nous le connaissons aujourd'hui ; nous souhaitons voir étudier l'élargissement des couloirs de bus, la mise en place importante de double sens cyclable, la résolution de points noirs qui existent aujourd'hui comme la traversée des ponts, de grands carrefours, de coupures urbaines, etc., ainsi que, comme le second projet le prévoit le développement de voies vertes.

Cette ambition de politique cyclable devra se traduire dans nos arbitrages budgétaires. En effet, nous sommes face à un triplement de réalisation d'aménagements cyclables et cela doit se traduire par une augmentation correspondante du budget dédié à cette politique. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande d'intervention du groupe Centriste et démocrate.

M. MORALES : Monsieur le président, chers collègues, un mot sur le rapport numéro 2008-0170.

Dans toute agglomération importante comme celle de Lyon, la question des transports est cruciale. Face à la périurbanisation croissante et aux enjeux du développement durable, il est devenu nécessaire de faire des déplacements collectifs une des priorités de notre institution et je pense que c'est ce que nous faisons.

Les projets ne manquent pas et le tramway Lea en est une des dernières réalisations majeures. Il s'accompagne de cheminements en mode doux, piétonniers et cyclistes. Nous sommes aujourd'hui appelés à étudier la question de la continuité de ces cheminements en modes doux. Nous devons nous prononcer sur deux sujets : d'abord, la déclaration de projet en vue de la déclaration d'utilité publique des opérations de travaux visant à assurer cette continuité, ensuite, les réserves et les recommandations rendues par le commissaire-enquêteur.

Sur la déclaration de projet, il s'agit de prendre en compte les différents enjeux de ces travaux où il est évidemment nécessaire d'organiser une continuité des cheminements en modes doux afin d'inciter les habitants à les utiliser, l'idéal étant bien entendu les cheminements en site propre. Un trajet discontinu est, nous le savons, dangereux par l'obligation qu'ont les utilisateurs à s'intégrer au flux circulaire par intermittence. La dangerosité et les difficultés ralentiraient évidemment le processus d'utilisation des modes doux impulsés par Vélo'V et faciliteraient le maintien ou le report vers des modes de déplacements individuels et considérés comme protecteurs comme la voiture mais bien évidemment plus polluants. Ce serait en contradiction avec les objectifs du plan de déplacements urbains mais l'envolée des prix du baril, malgré nous, va nous faciliter les choses. Les différents éléments du projet paraissent répondre à ces objectifs, ce qui leur rend une utilité publique certaine.

Quant aux réserves du commissaire-enquêteur, elles ne concernent pas l'essence même du projet mais plutôt ses modalités. Cet avis technique est précieux si nous voulons concilier sécurité, fluidité et éco-responsabilité des déplacements.

En réponse à la première réserve, la proposition retenue par les services communautaires paraît convenable puisqu'elle permet le ramassage des ordures entre autres et les déplacements, sans pour autant nuire aux riverains, dans de bonnes conditions de sécurité.

Sur la seconde réserve, il semble évident que les cyclistes ne doivent pas avoir à traverser fréquemment la ligne de tramway si l'on veut éviter les collisions, voire les accidents graves. Il ne faut toutefois pas oublier les impératifs financiers car toute modification du bâti, notamment dans le secteur Jaurès-Paul Bert, présenterait un coût qui pourrait apparaître déraisonnable pour la collectivité. Toutefois, une largeur de 1,50 mètre est-elle suffisante pour assurer la sécurité de la circulation ? Nous pensons que non mais accepter cette réduction de passage sur une distance limitée est le compromis raisonnable entre la réalité pratique et l'impact financier.

Enfin, sur la troisième réserve, sans revenir sur les emprises foncières, il faut particulièrement souligner l'importance de la mise en place d'une signalisation claire et de veiller à l'adaptation des nouveaux équipements aux réalités locales afin que les différents usages puissent cohabiter.

En conséquence et en tenant compte de toutes les données, il est logique pour notre groupe d'approuver la poursuite de la procédure qui nous est proposée ce soir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. FORISSIER : Monsieur le président, chers collègues, ce sont deux dossiers, bien entendu, qui font l'unanimité dans ce Conseil.

Je m'en tiendrai donc à une observation technique en ce qui concerne le premier dossier : il est fait état par le commissaire-enquêteur d'un garage sur Meyzieu. La solution qui est proposée dans ce rapport n'est pas viable et il y a un élément nouveau et catastrophique parce que la personne qui gérait ce garage était un ami et il est décédé ; on aura donc une situation nouvelle à gérer et qui pourra être gérée avec les héritiers, bien entendu.

Quant à l'Anneau bleu, il est vrai que c'est pour nous quelque chose d'extraordinaire, d'autant plus qu'il y a cohabitation avec l'élément méditerranéen. En ce qui nous concerne, il y a aussi une objection de taille : tout d'abord, on ne cite pas les communes de Meyzieu et de Jonage qui font tout de même partie du secteur Rhône amont. Alors s'agit-il d'un dossier qui est séparé en deux parties ? Si ce n'est pas le cas, il faudra rectifier, d'autant plus qu'il y a quelques problématiques qui ne sont pas résolues dans ce dossier, notamment le croisement des flux du pont d'Herbens et du Léman-méditerranée parce que, en effet, nous avons un quartier qui s'appelle La Garenne à Meyzieu -certes, il y a peu d'habitants-et il y a aussi l'accès pour les agriculteurs au parc de Miribel-Jonage qui n'a pas été traité correctement à ce jour.

Donc ces deux points devront faire l'objet d'études et de solutions. Je vous remercie, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Vous savez bien, monsieur Forissier, combien nous sommes à votre écoute.

Je vais mettre ces dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteurs : M. le vice-président VESCO (n° 2008-0170), M. le vice-président BERNARD (n° 2008-0171).

**Désignation d'un représentant au sein du
syndicat mixte de la plaine de l'Ain**

(dossier n° 2008-0144)

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vais vous donner le résultat du vote pour le syndicat mixte de la plaine de l'Ain :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 141
 - à déduire : bulletins blancs ou nuls 4
 - nombre de suffrages exprimés..... 137

Ont obtenu :

- M. David Kimelfeld 135 voix
 - M. Lucien Barge 1 voix
 - M. Michel Sangalli 1 voix

(Monsieur David Kimelfeld est désigné).

N° 2008-0172 - Convention de partenariat pour le 1^{er} congrès de la Fédération des entreprises publiques locales - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit d'une convention de partenariat pour le premier congrès de la Fédération des entreprises publiques locales.

J'ai une demande du groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. THIVILLIER : Monsieur le président, chers collègues, notre soutien au congrès annuel à Lyon de la Fédération des entreprises publiques locales, ex-Fédération nationale des sociétés d'économie mixte, marque l'intérêt du Grand Lyon pour l'économie mixte, dont nous connaissons les avantages et quelques inconvénients dans le cadre de l'aménagement du territoire, du développement durable, du logement social, du portage foncier ou de l'action économique. Les SEM de Rhône-Alpes sont d'ailleurs particulièrement nombreuses. Elles ont contribué et contribuent toujours à l'intérêt public, général et collectif.

L'économie mixte est une spécificité française, un exemple du fonctionnement intelligent public-privé. Néanmoins, les règles de la Communauté européenne contraignent désormais leur implication dans l'action locale et en particulier dans l'aménagement local. En se transformant en fédération des entreprises publiques locales, celle-ci compte bien répondre aux nécessités réglementaires européennes et poursuivre ainsi son action en soutien des collectivités locales et territoriales.

Acet égard, il apparaît utile et nécessaire que notre agglomération se dote d'une société publique locale d'aménagement pour garantir une réelle efficacité, une contraction des délais d'études et de travaux, une qualité d'intervention constante à nos opérations d'aménagement : ZAC, lotissements communaux et autres permis d'aménager.

De même, l'opportunité d'une SEM d'action foncière qui est de combattre la spéculation foncière nous semble nécessaire pour nos actions de maîtrise foncière, notre vision à long terme et le contrôle des dérapages fonciers.

Par ailleurs, votre rapport attire notre attention sur la question du financement du logement social. Le groupe Communiste et intervention citoyenne proteste contre les désengagements réguliers de l'Etat qui obligent les collectivités locales à suppléer sa carence et pallier ses insuffisances par les aides à la pierre

communautaires et municipales de plus en plus importantes et sans cesse renouvelées. Le groupe considère que les moyens financiers dont l'Etat a doté le Grand Lyon, par délégation, sont totalement insuffisants et même désormais ridicules face aux graves difficultés que rencontrent les familles populaires à se loger. La crise annoncée de la construction neuve, alimentée par la baisse du pouvoir d'achat qui se généralise et touche désormais les classes moyennes, ne va qu'aggraver une situation qui devient dramatique pour un grand nombre de familles populaires.

Le Grand Lyon a le devoir de mettre l'Etat devant son obligation de solidarité nationale et ses responsabilités vis-à-vis du logement social. Il ne s'agit pas là de charité et les milliers de familles en attente d'un logement acceptable -elles sont plus de 50 000 sur notre agglomération- ne peuvent se contenter de belles paroles et de l'autosatisfaction de madame la ministre.

Tout en saluant les efforts du Grand Lyon pour accroître la production de logements sociaux, notre groupe ne peut que s'élever contre cet abandon pur et simple par l'Etat et, à terme, de l'aide au logement social locatif. Le groupe Communiste et intervention citoyenne soutiendra ce rapport vis-à-vis de la Fédération des entreprises publiques locales et de son congrès national prévu en octobre à Lyon.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - non inscrits,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0176 - Caluire et Cuire - Rillieux la Pape - Construction des lignes fortes de transports en commun C 1 et C 2 - Convention de financement par le Sytral des travaux et déviations des réseaux d'eau potable et d'assainissement - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vullien rapporte le dossier numéro 2008-0176. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VULLIEN, rapporteur : Il s'agit de la construction des deux lignes fortes de transports en commun C 1 et C 2. C'est tout simplement une convention de financement avec le Sytral des travaux et déviations des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Il y a des contreparties financières versées par le Sytral puisque cela concerne les deux lignes de Cristalis pour les communes de Caluire et Cuire et Rillieux la Pape.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai un temps de parole pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. THEVENOT : Monsieur le président, mes chers collègues, ce rapport est le premier qui aborde ce soir des dispositions liées à la mise en œuvre des lignes C 1 et C 2, le second, que nous examinerons plus tard, traitant de la modification nécessaire du PLU compte tenu de la réalisation de ces axes forts de transports en commun vers Rillieux la Pape et Caluire et Cuire.

Nous allons bien entendu voter ces rapports mais souhaitons en même temps alerter notre assemblée sur les obstacles qui peuvent perturber le déroulement des travaux dans le respect du calendrier prévu, alors qu'il existe une forte attente des utilisateurs pour la mise en œuvre de ces lignes. C'est notamment le cas des entreprises installées sur les communes de Rillieux la Pape et Caluire et Cuire, dans la zone d'activités Périca, et qui se sont engagées avec le Sytral dans la préparation d'un plan de déplacements interentreprises.

Les conditions d'acquisition de certaines parcelles de terrain, occupées à l'heure actuelle par des maraîchers, sont un souci majeur. En effet, ceux-ci refusent le prix proposé par le Sytral après consultation du service des domaines pour leurs terres classées agricoles alors même qu'à la demande du commissaire-enquêteur, le Sytral propose de prendre à sa charge la réalisation d'une voie de desserte de leurs exploitations. Nous nous permettons d'insister -et c'est un souhait- pour que tous les acteurs de cette négociation aboutissent à un accord pour éviter une procédure d'expropriation qui ne rapportera rien à personne et entraînera, en tout état de cause, un retard au moins d'une année pour la ligne C 2.

Un deuxième obstacle, qui nous concerne davantage, est d'ordre géopolitique, même si ce terme, vous en conviendrez, est disproportionné pour évoquer un problème qui illustre encore une fois les difficultés résultant de la multiplicité de nos structures de gouvernement local. Le Conseil général refuse en effet de se dessaisir de la propriété de la voie sur laquelle sera réalisée la ligne C 2 et, de ce fait, le Grand Lyon ne se sent plus obligé de participer au financement du volet qualitatif des travaux mis en œuvre par le Sytral. Sur ce point, nous invitons le président du Grand Lyon et le président du Conseil général à trouver un terrain d'entente dans l'intérêt du service public et des usagers.

Je conclurai en rappelant que nous serons, en ce qui concerne la ligne C 1, particulièrement attentifs à ce que la convention Grand Lyon-Sytral règle le problème des aménagements post-travaux, en particulier sur la rue Pasteur.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Avec le président du Sytral et le président du Conseil général, je suis sûr que nous trouverons un terrain d'accord pour pouvoir régler ce problème.

Je mets donc le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VULLIEN.

N° 2008-0181 - Opération ambroisie - Année 2008 - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Reppelin rapporte le dossier numéro 2008-0181. Monsieur Reppelin, vous avez la parole.

M. le vice-président REPPÉLIN, rapporteur : Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Il s'agit de l'opération ambroisie. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le vice-président DA PASSANO : Juste un petit mot, monsieur le président, mes chers collègues, pour rappeler que cette plante, malgré nos efforts, ne cesse de se développer. Aujourd'hui, c'est non seulement notre agglomération, notre département mais toute la région Rhône-Alpes qui est atteinte et on constate un gros développement en direction de l'Europe de l'est, ce qui nous intéresse d'abord par solidarité mais également parce que les pollens d'ambroisie sont très volatils et peuvent parcourir des dizaines de kilomètres. Je rappelle qu'aujourd'hui, 10 à 12 % de la population y est allergique, et ce chiffre ne fera qu'augmenter avec le développement de la plante.

Sur cette question, nous avons dans le temps travaillé en collaboration avec le Conseil général pour des opérations d'arrachage. Je rappelle qu'entre 1995 et 2004, la Communauté urbaine s'appuyait sur le dispositif d'insertion professionnelle ville-vie-vacances pour arracher l'ambroisie sur son territoire, notamment sur les espaces publics. En 2005, l'Etat a mis fin à ce type de contrat ville-vie-vacances et, comme cela arrivait au moment où il fallait lancer l'opération ambroisie, la Communauté urbaine y a renoncé et sa contribution en ce domaine est devenue très modeste, avec uniquement le cofinancement d'un numéro vert.

Je voulais tout simplement attirer votre attention et voir si notre assemblée ne pourrait pas décider d'aller un peu plus loin, par exemple revenir à ce que nous faisons jusqu'en 2005, à savoir une participation plus importante à l'information, à la communication et à l'arrachage de l'ambroisie. Notre agglomération est aujourd'hui très touchée et nous ne pouvons pas nous désengager à ce point. Notre contribution ne s'élève aujourd'hui qu'à 6 000 € pour le cofinancement du numéro vert. C'est très peu. Je demande que l'on essaie de revoir cette politique à la hausse.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Da Passano. Nous discuterons de tout cela ensemble.

Donc je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président REPPÉLIN.

N° 2008-0184 - Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Philip rapporte le dossier numéro 2008-0184. Monsieur Philip, vous avez la parole.

M. le vice-président PHILIP, rapporteur : Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, je vous présente donc le rapport annuel de la propreté. Je vais commencer par rendre hommage à mon prédécesseur, Jean-Luc Da Passano, puisque c'est essentiellement son travail que je présente et souligner que, suite à la demande de la commission consultative des services

publics locaux, il y a une page d'indicateurs entre 2002 et 2007 dans ce rapport.

Il faut retenir les points suivants : d'abord, l'intégration de Givors et de Grigny a fait légèrement augmenter le tonnage total collecté qui est de 530 000 tonnes, 340 000 tonnes pour les ordures ménagères c'est-à-dire le bac gris, 58 000 tonnes pour le tri c'est-à-dire le bac vert, 21 000 tonnes pour le verre, 115 000 tonnes dans les déchèteries. L'année 2007 a été marquée, en novembre, par l'adoption par notre assemblée du règlement du service public d'élimination des déchets des ménages et assimilés et surtout, en décembre, par le vote du plan d'actions stratégique 2007/2017. L'année a été marquée également par la mise en place de la collecte des déchets D3E, c'est-à-dire équipements électriques et électroniques, en déchèterie.

Il faut retenir, sur le plan technique, beaucoup de points positifs et quelques points négatifs.

Sur le plan positif, l'augmentation de la collecte sélective (2 %), l'augmentation du verre et donc du montant versé à la ligue contre le cancer (64 000 € l'année dernière), l'augmentation du tonnage des déchets en déchèterie (15 %), le succès du compostage individuel et le succès des deux recycleries à Villeurbanne et dans le neuvième arrondissement de Lyon ; au total, on a collecté l'année dernière 447 kilos par habitant.

Autre point positif, d'une part, le progrès dans le recyclage de la collecte sélective et, d'autre part, la baisse du refus de tri. Si l'on veut rendre hommage à monsieur Da Passano, il a commencé son mandat avec 48 % de refus de tri et on est maintenant à 29,6 %, ce qui est évidemment un très bon résultat ; il est certain que ce sera plus difficile de passer de 29,6 % à 20 % qui est l'objectif du plan de mandat que nous avons voté.

Toujours dans les points positifs, retenir le doublement de la valorisation des déchets de balayage, c'est-à-dire que l'on récupère le sable lorsque les balayeuses mécanisées ramassent du sable et de l'eau. Autre point à noter, la récupération du bois en déchèteries qui a augmenté de 27 % l'année dernière.

Les points négatifs, c'est la hausse, assez artificielle d'ailleurs, de l'enfouissement des déchets collectés en déchèteries, artificielle parce que c'est le gravat à Genas qui était en couverture, considéré comme valorisé en 2006 et qui ne l'est plus en 2008 parce qu'il y a eu un changement de classe ; donc on n'a rien changé mais il y a une hausse dans les nouveaux critères de l'enfouissement des déchets. Ensuite, il y a une légère hausse du coût de la collecte globale.

Par contre, un dernier point positif, la baisse du coût net de traitement.

Voilà, monsieur le président, mes chers collègues, ce que l'on peut retenir rapidement de ce rapport que vous avez tous sur la table.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai trois minutes pour le groupe Les Verts.

Mme BAUME : Bonsoir, monsieur le président, chers collègues. Le vote de ce rapport nous donne l'occasion d'aborder la question des déchets sous l'angle à la fois du bilan et de la prospective.

Du bilan, tout d'abord, quand on constate que la tendance à la stabilisation des tonnages se confirme même en prenant en compte l'arrivée des communes de Givors et Grigny, quand on constate que la qualité globale du traitement du tri s'améliore légèrement, avec toutefois de grandes disparités sur le territoire en termes de refus de tri avec globalement 18 % des déchets

recyclés et enfin quand on constate que la collecte en déchèteries augmente et donc la valorisation.

Pour le volet de la prospective, nous mesurons tout ce qu'il reste à faire pour conforter ces avancées, pour améliorer le caractère écologique de notre système de traitement comme annoncé par Gérard Collomb pendant la campagne des municipales, à savoir pas de nouvel incinérateur et un doublement de la quantité des déchets recyclés, et enfin, comme l'a dit le vice-président, pour tenir tous les engagements du plan d'actions stratégique voté ici-même en décembre dernier.

Il n'y a pas de solution magique et, comme le disait récemment le vice-président, il faut agir ensemble. Les élus du groupe Les Verts se permettront d'ajouter aujourd'hui : "Agissons ensemble, une multitude de solutions existe". Concrètement, ceci signifie que la collectivité doit proposer des modes de collecte et de traitement diversifiés, adaptés aux besoins et aux usagers, ceci dans le cadre des contraintes financières et en sachant saisir toutes les balles au bond ; je pense en particulier aux appels à projet de l'Ademe et surtout aux mesures incitatives que le Grenelle de l'environnement nous permettra de mettre en œuvre.

Je vous donnerai quatre exemples :

- premier exemple : l'opération de financement de composteur individuel correspond certes à une demande périurbaine. Toutefois, en habitat vertical urbain dense, il peut aussi être intéressant d'enlever la part des déchets fermentescibles, notamment auprès des ménages membres d'un MAP et autre panier paysan ; pourquoi ne pas envisager la mise à disposition de lombrics composteurs avec les structures de circuits courts afin de valoriser directement le gisement ?

- deuxième exemple : certaines déchèteries sont ouvertes le dimanche, d'autres accueillent des recycleries. Comme le précisait Thierry Philip, la hausse constante des tonnages collectés et valorisés via ces sites prouve le besoin. Les élus du groupe Les Verts espèrent que, durant ce mandat, les déchèteries des troisième et huitième arrondissements ouvriront et que, par ailleurs, des projets de recycleries mobiles, via les régies de quartier par exemple, verront le jour, diminuant d'autant la facture à la collectivité de collectes d'encombrants laissés sur l'espace public ;

- troisième exemple : des efforts ont été faits en matière de communication et de sensibilisation avec l'arrivée de nouveaux ambassadeurs du tri. Demain, le Grand Lyon doit lancer un vrai message incitatif, pas de communication mais un véritable choix. A quand un prix de collecte incitatif pour les écocitoyens ?

- dernier exemple : concernant les déchets non ménagers, les gisements existants de verre, cartons et autres cagettes des professionnels, tout particulièrement dans l'hôtellerie-restauration, sont connus et leurs filières sont viables économiquement. Or, à ce jour, ces contenants encombrant les bacs verts des immeubles en rez-de-chaussée. A quand une expérimentation de collectes spécifiques ? Elle prouvera à ces professionnels la rentabilité d'un tri correct. La collectivité se trouverait par ailleurs délestée de ce tonnage qu'elle n'a pas à prendre en charge. Ayant trop peu de temps, je passe les propositions en faveur d'une filière biogaz ou du tri sur les marchés.

Vous l'imaginez bien aussi, les Verts se félicitent que la convention avec EcoFolio soit signée -un rapport sera présenté un peu plus tard-. Toutefois, l'enjeu de demain, outre de moins consommer d'emballages et autres tracts commerciaux subis, l'enjeu est bien de valoriser et recycler à proximité et non d'envoyer les déchets en Alsace ou ailleurs, selon le bon vouloir des opérateurs privés tenant les marchés des matériaux.

Vous l'avez bien compris, les Verts resteront force de proposition afin que, sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lyon si divers soit-il, chacun puisse agir en tant qu'habitant et ou professionnel responsable. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je donne la parole au groupe Centriste et démocrate.

M. le vice-président DA PASSANO : Monsieur le président, mes chers collègues, quelques mots pour remercier monsieur Philip de ses aimables propos et lui dire que tout cela est dû au travail de nos services qui ont vraiment fait que l'année 2007 a été une grande année avec le plan d'actions, l'optimisation de la collecte et que l'année 2008 a bien débuté parce qu'ont été regroupées en une seule délégation les responsabilités de la propreté et de la collecte, et je pense que c'est bien ainsi.

Au nom de mon groupe, je voudrais attirer l'attention de l'assemblée sur les quelques points qui me semblent encore à améliorer.

Le premier, c'est le nombre de déchèteries. Il en faudrait 20, nous en avons 17. C'est Lyon qui pose problème : aujourd'hui, dans la ville de Lyon, nous n'avons que deux déchèteries, une dans le neuvième arrondissement et une dans le septième. Toute la rive gauche du Rhône notamment est desservie par une seule déchèterie qui se trouve dans le septième arrondissement, dans le parc de l'Artillerie ; c'est très insuffisant. Je crois que la recherche du foncier nécessaire devrait être un fil rouge de ce mandat. Il faut arriver à créer une ou deux déchèteries dans Lyon intra-muros. Je sais que ce n'est pas facile en zone urbaine mais on peut très bien imaginer, par exemple, une déchèterie couverte dans une ancienne usine aujourd'hui désaffectée que l'on réutiliserait ainsi. Je pense qu'il y a des solutions à trouver car deux déchèteries pour plus de 400 000 habitants c'est notoirement insuffisant.

Le deuxième point, c'est la prise d'une compétence qu'à mon avis nous ne remplissons pas totalement. Il s'agit de l'harmonisation de la collecte des encombrants. Nous n'avons pas réussi à le faire au cours du dernier mandat. Nous avons certes nos 17 déchèteries mais il faudrait également que nous organisions le ramassage périodique des encombrants. Chaque commune le fait de son côté, certaines le font de manière trimestrielle, d'autres le font semestriellement, d'autres encore le font une fois par an en porte à porte ou avec des déchèteries mobiles. Il y a une variété de solutions et cela crée des disparités entre les habitants de notre agglomération. Nous avons essayé, notamment avec Jacky Darne, de monter un groupe de travail pour harmoniser la collecte des encombrants au cours du précédent mandat. Nous n'y sommes pas arrivés parce que c'était assez compliqué et que les esprits n'étaient pas prêts. Je pense que, pour ce mandat, cela pourrait être l'un de nos objectifs. Cela rendrait service à beaucoup de gens, notamment les personnes âgées, les handicapés et ceux qui n'ont pas de voiture pour se rendre dans nos déchèteries.

Je crois aussi qu'un troisième fil rouge pourrait être le développement des recycleries. On en a deux qui fonctionnent dans deux de nos 17 déchèteries. Il faudrait que l'on développe le nombre de recycleries parce que cela a un intérêt économique et un intérêt social évidents.

Voilà, mes chers collègues, trois pistes qui me semblent intéressantes pour ce mandat : l'augmentation du nombre de déchèteries dans Lyon, le ramassage des encombrants et l'augmentation du nombre de recycleries. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergie-Avenir.

M. le vice-président BOUJU : Monsieur le président, chers collègues, notre groupe veut profiter de la présentation de ce rapport annuel 2007 pour évoquer la stratégie des déchets, problématique très étudiée dans le précédent mandat et qui demeure un enjeu majeur dans le mandat qui s'ouvre.

En 2005 a été institué un groupe de travail d'élus, coprésidé par Jacky Darne et Jean-Luc Da Passano, afin d'auditer les services compétents sur la stratégie des déchets et d'en extraire une politique d'avenir. La première conséquence de ce travail fut une délibération sur le cadre stratégique qui a été votée en décembre 2006.

Ce domaine est particulièrement important dans le cadre de nos missions intercommunales : il s'agit d'abord de proposer un service direct aux habitants, qui soit efficace et adapté à leurs attentes. Et ceci que ce soit en régie directe ou en mode de gestion déléguée.

Ensuite, les stratégies menées doivent être examinées aussi en fonction de leur impact financier : la corrélation entre la TEOM et la teneur du service est un sujet complexe qui doit faire l'objet d'une évaluation régulière tout en étant la plus réaliste possible.

Enfin, notre politique de développement durable trouve l'une de ses principales traductions dans le traitement des déchets puisqu'en fonction des moyens que nous mettons en œuvre et de leur nature, nos résultats en matière de valorisation pourront être finement mesurés.

Les questionnements demeurent donc nombreux. Le travail du mandat précédent fut important et nécessite d'être poursuivi. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons vivement que le groupe de travail sur la stratégie des déchets soit reconduit car son utilité n'est plus à démontrer et on vient de voir à l'instant que des pistes sont là pour le travail futur.

De surcroît, cette recherche d'un service fiable et efficace est cruciale pour nous dans les territoires car il faut bien comprendre que la grande majorité de nos habitants identifie le service public d'élimination des déchets comme une des missions les plus visibles de la Communauté urbaine. A ce titre, les maires et conseillers communautaires ont un rôle central dans cette démarche ; ils sont en effet identifiés comme interlocuteurs numéro un dans ce domaine, ils sont très souvent interpellés dans leur commune et les manifestations de grogne à l'accueil des mairies sont fréquentes dès lors qu'un dysfonctionnement intervient à ce niveau.

Par ailleurs, dès lors qu'un incident de service se produit sur le terrain, l'impact politique est immédiat, nécessitant une réponse rapide et adaptée. Les nombreuses péripéties pour l'attribution du précédent marché de collecte ont démontré que les attentes des habitants dans ce domaine étaient très grandes et qu'ils réagissaient vertement parfois dès lors que le service n'était plus satisfaisant. Dans ce dossier, il est vrai que la direction de la propreté a mis en place de nombreuses réunions dans les secteurs en difficulté et les améliorations commencent à apparaître, c'est vrai, six mois après l'installation des nouvelles entreprises.

Mais il faut se souvenir qu'au-delà des difficultés de mise en œuvre d'un nouveau marché, nous avons besoin de l'aide active et de la présence physique du Grand Lyon pour l'exécution d'un tel service public de proximité, que ce soit pour la surveillance des tournées, les propositions d'organisation ou encore la mise en œuvre des sanctions en cas de manquements aux obligations.

Pour conclure, non sans avoir précisé que nous voterons ce rapport annuel, rappelons que notre réflexion sur ces enjeux majeurs doit être poursuivie avec assiduité et discipline car les conséquences politiques de ce dossier sont très importantes, tant au niveau communal qu'au niveau communautaire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés, vous avez la parole.

M. le vice-président PHILIP : C'est moi qui m'exprime au nom du groupe Socialiste, j'en profiterai pour répondre aux différentes questions.

J'aurai d'abord quatre commentaires.

Le premier concerne la démarche qualité qui est instituée dans ce département du Grand Lyon, avec des objectifs qui sont écrits, mesurables et évaluables. Je crois que c'est à souligner.

Le deuxième commentaire est que la mise en œuvre de ce plan de mandat va réclamer un certain nombre de choix, sur la redevance spéciale par exemple, sur la question de savoir si on peut trouver un système encore plus incitatif sur le tri et, à ce stade, je pense qu'il faut féliciter les Lyonnais puisqu'ils trient mieux, ils trient plus, ils aident plus le cancer parce qu'ils trient mieux le verre, ils vont plus dans les déchèteries et ils ont compris qu'il fallait collecter les déchets dangereux et, comme l'a fait monsieur Da Passano, je pense qu'il faut aussi féliciter les services du Grand Lyon puisqu'ils ont fait preuve de professionnalisme et qu'ils maîtrisent de plus en plus les coûts en recherchant à chaque fois des nouvelles filières de valorisation.

Par rapport à ce qui a été dit : "Il n'y a pas de solution magique, il faut des mesures incitatives", les Verts et les Centristes ont parlé de la question des déchèteries à Lyon, c'est une question importante. On travaille pour chercher du foncier dans les arrondissements où il y en a encore un petit peu et je crois que tout le monde est décidé à essayer de trouver des terrains pour faire des déchèteries.

Quant à la collecte des encombrants, le choix, monsieur Da Passano, c'est vous qui l'avez fait, c'est celui des déchèteries et, pour les gens qui ne peuvent pas s'y rendre, il faut éventuellement trouver d'autres solutions mais c'est très coûteux.

Pour le groupe Synergie-avenir, oui, j'ai demandé au président que l'on puisse, dès le mois de septembre, réunir à nouveau le groupe de travail pour que l'on puisse tous ensemble travailler sur les différentes questions que vous avez évoquées.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président PHILIP.

N° 2008-0196 - Organisation du workshop international sur l'eau "Water 4 Health" - Subvention à la fondation Bullukian - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Colin rapporte le dossier numéro 2008-0196. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le vice-président COLIN, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, le rapport numéro 2008-0196 concerne l'organisation du Workshop international sur l'eau et la santé au salon Pollutec jusqu'à fin 2008. C'est en partenariat avec la fondation Bullukian, fondation reconnue d'utilité publique, dont les missions sont axées sur la culture, la science et la solidarité ainsi qu'avec REED Expositions France qui est l'organisateur du salon Pollutec ainsi que la Communauté urbaine qui s'associent tous les trois pour organiser à Lyon, en préparation du forum mondial sur l'eau de 2009, un atelier international sur l'eau et la santé.

L'eau apparaît comme un des segments très important sur lequel le Grand Lyon a une capacité de différenciation car il s'appuie sur le pôle de compétitivité Axelera, une recherche publique bien positionnée et une forte compétence interne au sein du Grand Lyon. Les enjeux sont importants et permettent de confirmer le positionnement de l'agglomération lyonnaise au niveau international, d'assurer une visibilité du territoire à l'occasion du forum mondial de l'eau 2009, de développer, à travers l'organisation d'un événementiel de référence, une offre de service pérenne. Dans ce cadre, le Grand Lyon sera la première collectivité française à intégrer le partenariat français pour l'eau.

Les cibles et objectifs du concept sont la mobilisation des décideurs à l'échelle internationale, des industriels et des collectivités, des scientifiques, des entrepreneurs et industriels pour l'innovation et des réseaux collaboratifs de recherche de développement ainsi que les ONG et les acteurs connexes.

La Communauté urbaine participerait aux frais d'organisation du projet pour un montant de 150 000 € sur la base d'un budget global prévisionnel arrêté à 625 000 €, soit 24 %. Ce serait une convention qui serait signée avec la fondation Bullukian.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Colin. J'ai une demande du groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le président, chers collègues, notre savoir-faire en matière de gestion de l'eau, depuis son extraction jusqu'au stade de l'épuration, sa gestion du cycle urbain fait du Grand Lyon une référence tant à l'échelle nationale qu'euro-péenne. Notre présence à Water 4 Health ainsi que dans d'autres rencontres participe à créer les conditions afin de proposer des solutions concrètes et inciter à leur prise en compte effective dans les politiques de l'eau.

L'eau est un bien commun à toute l'humanité. Le rapporteur, notre collègue Colin, a insisté, je n'y reviendrai pas. Le droit à l'eau doit être considéré comme un droit fondamental, inaliénable et universel. Empêchons qu'elle devienne une marchandise, un objet de profits et de spéculations, d'autant plus que des dégâts environnementaux viennent mettre en péril la pérennité des ressources de ce bien commun.

Or, ces dernières années, on constate que des opérations privées ont investi le domaine de la gestion de l'eau et ont fait beaucoup de bénéfices à ce sujet. Le prix de l'eau pose désormais problème pour un égal accès de toutes et de tous.

Les décideurs politiques, et donc les citoyennes et les citoyens, ne doivent pas être dépossédés des choix.

En France, environ 50 % des contrats de gestion passés par des municipalités ou des établissements publics arrivent à échéance -ce qui est le cas pour nous- en 2016. Nombreux sont celles et ceux qui veulent, à cette occasion, se donner les moyens d'un passage en gestion publique. Pour cela, il y a besoin de moyens et d'appuis techniques, juridiques et politiques.

C'est pourquoi, au regard des enjeux en termes d'aménagement du territoire, de développement durable, de coopération à tous les niveaux et d'égal accès de tous à l'eau, la Communauté urbaine accentuera ses initiatives selon les démarches déjà engagées par nos collègues vice-présidents dans le précédent mandat, Mireille Elmalan et Gérard Claisse. Cette expérience de nos politiques en matière de solidarité, nous ne pouvons que l'encourager en relevant et participant au défi mondial de l'eau et de son assainissement pour tous au XXI^{ème} siècle.

Monsieur le président, chers collègues, le groupe Communiste et intervention citoyenne adopte cette délibération, ainsi enrichie par notre apport original.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président COLIN.

N° 2008-0208 - Francheville - Tassin la Demi Lune - Secteur d'Alaï - Installation d'un périmètre d'étude - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente David rapporte le dossier numéro 2008-0208. Madame David, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente DAVID, rapporteur : Merci, monsieur le président. Il s'agit de l'installation d'un périmètre d'étude sur le secteur d'Alaï. Ce secteur, aux confins de la commune de Tassin la Demi lune et Francheville, va voir se développer dans les années qui viennent des projets importants liés aux transports en commun. C'est une opportunité majeure pour faire émerger une nouvelle centralité tout en prenant en compte la dimension paysagère du site. Par conséquent, c'est un projet d'aménagement du secteur d'Alaï qu'il s'agit de prendre en compte dès à présent pour maîtriser son évolution en synergie avec les nouveaux choix d'aménagement qui s'élaborent conjointement avec les deux communes concernées.

Cela se traduit par l'inscription d'un périmètre d'étude dans le PLU qui permettra, si nécessaire, la mise en œuvre de sursis à statuer à l'encontre de demandes d'autorisation d'urbanisme qui hypothéqueraient ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : Les demandes d'intervention des groupes Les Verts et Synergie-Avenir sont retirées.

Je mets aux voix le rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente DAVID.

N° 2008-0209 - Caluire et Cuire - Lyon - Rillieux la Pape - Villeurbanne - Lignes fortes de trolleybus C 1 et C 2 - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) à la suite de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente David rapporte le dossier numéro 2008-0209. Madame David, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente DAVID, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit, pour les communes de Caluire, Lyon, Rillieux la Pape et Villeurbanne, de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme à la suite de l'enquête préalable à la DUP pour les lignes fortes de trolleybus C 1 et C 2.

Outre un avis favorable sur le dossier de DUP pour la réalisation de travaux de ces deux lignes fortes de transports en commun, l'avis du commissaire-enquêteur a été également favorable à la mise en compatibilité du PLU sur laquelle il nous est proposé d'émettre un avis favorable. Les modifications portent sur l'institution de nouvelles règles concernant le stationnement pour la réalisation de bâtiments à destination du tertiaire conformes avec le PDU et des suppressions ponctuelles de protection de boisement rendues nécessaires pour la réalisation des travaux.

En outre, la délibération mandate le président du Grand Lyon pour poursuivre la réflexion de Sytral afin que le terminus de ces deux lignes ne vienne pas obérer les aménagements futurs de la place de Francfort.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande d'intervention du groupe Les Verts.

Mme VESSILLER : Monsieur le président, chers collègues, le présent rapport vise à prendre acte du résultat de l'enquête publique et de poursuivre le projet des lignes de trolleybus C 1 et C 2 en direction du plateau nord, au-delà de leur actuel terminus de la Cité internationale.

Tout d'abord, nous regrettons que le dossier d'enquête ne reprenne pas l'inscription, sur le pont Poincaré, d'un site propre empruntable par les trolleybus en alternant dans le sens descendant et montant aux heures de pointe du matin et du soir, à l'instar de ce qui existe actuellement sur la montée des Soldats. A défaut de ce site propre, les lignes C 1 et C 2 vont se retrouver piégées dans les embouteillages, en particulier le matin. Enfin, sur le pont Poincaré, il est important de ne pas oublier la problématique des modes doux sur ce qui représente le seul point de passage actuel entre le plateau nord et la rive gauche pour plusieurs centaines d'usagers quotidiens, piétons et cyclistes ; rien n'est dit dans l'enquête sur ce point. Les remarques d'usagers lors de l'enquête publique n'ont pas été reprises dans notre délibération. Nous savons qu'il y aura une passerelle plus loin, il nous semble que, sur le pont, il aurait été intéressant de traiter la question.

En ce qui concerne le terminus sud de ces lignes, nous réitérons nos réserves car la connexion avec le reste du réseau urbain, et en particulier avec le métro, se ferait beaucoup mieux si le terminus était localisé boulevard Vivier-Merle et non à Part-Dieu "est" ; un tel choix aurait d'ailleurs peut-être évité les différends qui semblent exister entre le Grand Lyon et le Sytral sur l'aménagement de la place de Francfort. Enfin, le choix de l'arrivée à l'est de cette ligne amplifiera le problème de la traversée de la gare de la Part-Dieu pour les usagers en correspondance ; ce problème reste entier, comme nous l'avions déjà souligné à l'occasion du projet Lea.

Toutefois, la délibération portant sur la mise en compatibilité du PLU avec notamment l'application des normes maximales de stationnement pour les bureaux autour des lignes fortes comme nous l'impose le PDU, nous voterons ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente DAVID.

N° 2008-0210 - Meyzieu - Projet d'aménagement de la ligne de tramway Leslys - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) à la suite de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vullien rapporte le dossier numéro 2008-0210. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VULLIEN, rapporteur : Il s'agit du projet d'aménagement de la ligne de tramway Leslys, de la mise en compatibilité au plan local d'urbanisme suite à l'enquête préalable de la déclaration d'utilité publique.

Je vous rappelle qu'en 2001, une solution de tramway périurbain transport ferroviaire commun express en site propre a été retenue par le Conseil général sur la ligne du chemin de fer de l'est, le CFEL. Il y a déjà une ligne qui s'appelle Lea, dont on a déjà parlé tout à l'heure, c'est-à-dire la T 3 qui va de la Part-Dieu à Meyzieu.

Là, il s'agit de la ligne qui va de la Part-Dieu à Saint-Exupéry, que nous appelons Leslys et qui est sous la houlette du Conseil général. Par délibération en date de mai 2007, le Conseil général a autorisé la société Rhônexpress à solliciter une déclaration d'utilité publique dans le cadre de la réalisation du projet Leslys.

Comme cette réalisation nécessite pour sa mise en œuvre la mise en compatibilité du PLU de la Communauté urbaine sur le territoire de la commune de Meyzieu, la Communauté urbaine a émis certaines réserves. Celles-ci ont d'ailleurs été reprises par le commissaire-enquêteur qui, en janvier 2008, a émis un avis défavorable à la DUP pour Leslys empruntant le trajet B proposé mais en spécifiant quatre réserves qui pouvaient être levées si le projet de tracé devait prévaloir, c'est-à-dire que c'est un "oui mais" qui a été donné par le commissaire-enquêteur.

En fait, ce soir, ce que nous avons à voir par rapport aux quatre réserves qui ont été émises, c'est la bande de vingt mètres de large permettant le cheminement piétonnier entre la station Meyzieu et le futur parc de stationnement qui a été sollicitée par la Communauté urbaine qui doit être préservée. Donc le projet va préserver cette bande de vingt mètres que nous avons nous-mêmes sollicitée.

Ce projet de mise en compatibilité du PLU de la Communauté urbaine doit maintenant être notifié au commissaire-enquêteur puisque la réserve que nous avons émise a été levée dans le projet. La mise en compatibilité du PLU de la Communauté urbaine prévoit :

- le classement en zone AUI 1 des parcelles concernées par l'emprise du futur centre de maintenance, parcelles actuellement classées en zone AU 3 en dehors de la voie d'accès, le zonage AUI 1 autorisant la réalisation de ce type d'ouvrage,

- la modification des surfaces des zones inscrites dans le rapport de présentation du cahier communal de Meyzieu : la surface des zones AU 3 passant de 34,79 à 32,09 hectares et la surface des zones AUI passant de 33,01 à 35,62 hectares,

- la réduction d'environ 50 mètres carrés des espaces végétalisés à mettre en valeur présents sur le secteur,

- la création d'un emplacement réservé numéro 37 au bénéfice du département du Rhône avec, comme affectation, le centre de maintenance pour le projet Leslys, ceci entraînant une modification de la liste des emplacements réservés des équipements publics ou d'intérêt général.

Je vous précise, mes chers collègues, qu'au départ du projet, il y avait un seul centre de maintenance qui avait été évoqué pour Lea et Leslys et, ensuite, techniquement, il a été décidé de faire deux centres de maintenance séparés puisque le type de véhicules est différent. Il se trouve qu'actuellement, ce seront des exploitants différents mais c'est surtout parce que ce sont des équipes différentes et du matériel différent.

Donc, ceci étant dit, il semble important de pouvoir faire aboutir ce projet Leslys qui est attendu depuis fort longtemps.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Vullien. Le groupe Les Verts, vous avez la parole.

Mme BAUME : Ce dossier est l'occasion d'aborder le projet Leslys sur le fond. Ce projet reliant la Part-Dieu à l'aéroport ne répond pas, d'après le groupe des élus Verts, aux attentes des Grand Lyonnais et, plus largement, ne participera pas efficacement au désengorgement des routes de l'est lyonnais. Je vais vous donner trois arguments qui ont été mis dans la contribution qui a été déposée par les Verts lors de l'enquête publique.

Sur le tracé, d'après l'Insee, un actif sur deux de l'agglomération de Pont de Chéruy, qui se situe juste avant Crémieu, travaille dans l'agglomération lyonnaise et, en vingt ans, le temps de parcours reliant ces deux agglomérations a doublé en heures de pointe. Par ailleurs, d'après une étude de 2006 demandée par le conseil général de l'Isère, 6 250 usagers par jour prendraient un transport en commun en cas d'offre entre Lyon et Crémieu. Il existe, comme l'a dit la vice-présidente, une infrastructure à réhabiliter, qui est le chemin de fer de l'est lyonnais, qui pourrait assurer cette liaison entre Meyzieu et Crémieu.

Par ailleurs, le tracé proposé pour Leslys ne dessert pas la commune de Pusignan mais va directement à l'aéroport Saint-Exupéry. Certes, l'aéroport accueille un peu plus de trois millions de passagers, avec 50 % de low cost. On peut imaginer que les passagers issus de l'agglomération lyonnaise viendront bien volontiers massivement en transports en commun, transports qui leur offriront une amplitude horaire, un tarif et une fréquence intéressants, contrairement à l'actuel Satobus. Sur le tarif, Leslys serait exploitée par Veolia, hors tarification Sytral, avec un aller simple à 14 €, ce qui n'est pas très attractif !

Enfin, globalement, sur la prospective transports dans le secteur, si un jour la desserte via Crémieu se fait -on peut penser à cela vu les prix du baril-, on aura à faire face à trois exploitants différents sur une même ligne, ce qui n'ira pas sans illisibilité pour l'usager et sans souci technique.

Donc, en conclusion, les Verts auraient souhaité un choix pertinent pour le plus grand nombre des habitants. Nous voterons donc contre le rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon, vous avez la parole.

M. FORISSIER : Monsieur le président, chers collègues, tout d'abord, je tiens à vous dire que l'étude de ce dossier m'a permis d'apprendre que, contrairement aux affirmations du Sytral, il est possible de créer de nouveaux passages à niveau avec feux et barrières sur la ligne Lea. Un franchissement de ce type est en effet prévu dans le cadre du projet Leslys. Donc rien ne s'oppose techniquement à la réalisation de la continuité du boulevard du 18 Juin à Meyzieu, le seul obstacle est le financement de l'opération. Je pense qu'il est toujours préférable de donner les vrais arguments au lieu de travestir la vérité.

Il est à observer que le procès-verbal de la réunion du 26 juin 2007 en préfecture ne fait pas mention de la demande de réservation d'une emprise de vingt mètres de large entre la station de Meyzieu-zone industrielle et le futur parc-relais qui pourrait être réalisé au sud du centre de maintenance de Leslys. Mais que cette demande, émanant du président de la communauté urbaine de Lyon, ait été déposée à la mairie de Vaulx en Velin, bien que concernant le territoire de la ville de Meyzieu, ceci est surprenant, surtout que la position du conseil municipal de Meyzieu est favorable à cette liaison dans la logique de l'extension du parc-relais au sud, pour des raisons de proximité de la station, sans pour autant bien entendu accepter que soit réalisé un parking de 5 000 places dans le cadre d'autres projets.

Je voudrais également attirer votre attention sur la nécessité de l'extension nord, en urgence, du parc-relais de Lea. Pour le réaliser, le Sytral se heurte à une difficulté : le prix du terrain fixé dans le cadre de l'extension de la zone industrielle par la SERL est trop élevé. Il faudrait donner les instructions à notre aménageur pour mettre ce prix en adéquation avec l'objectif.

Je vous rappelle les deux observations formulées dans le cadre de cette enquête par la ville de Meyzieu : tout d'abord, il s'agissait d'étudier la possibilité d'adopter une tarification de ce transport spécifique pour les salariés du pôle Saint-Exupéry en adéquation avec leur capacité financière ; ensuite, il s'agissait, pour le deuxième point, de réaliser une nouvelle étude de protection acoustique en raison de l'augmentation du trafic et d'information aux habitants riverains concernés.

La mise en service de Leslys pose cependant un problème : l'impossibilité d'augmenter la fréquence de Lea aux heures de

pointe, déjà insuffisante aujourd'hui, je dis bien en heures de pointe. Il reste cependant la possibilité d'allonger les rames d'une voiture de plus pour augmenter la capacité.

Je terminerai en émettant le souhait de voir se rassembler toutes les énergies et les compétences pour développer les liaisons ferroviaires avec le nord Isère et en finir avec une vision trop étroite des territoires.

Bien entendu, nous approuvons cette mise en compatibilité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous sommes en train de travailler avec les territoires du nord Isère. Evidemment, cela suppose que le financement ne soit pas uniquement assuré par le Grand Lyon mais également par les territoires du nord Isère et éventuellement par le conseil général de l'Isère, monsieur Forissier.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - non inscrits,
- contre : groupe Les Verts (sauf MM. Buna et Charles),
- abstentions : MM. Buna et Charles (Les Verts).

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VULLIEN.

N° 2008-0214 - Saint Priest - Boulevard urbain "est", entre la rue du Dauphiné et la RD 518 - Bilan de l'enquête publique - Déclaration de projet - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie rapporte le dossier numéro 2008-0214. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Monsieur le président, ce dossier concerne l'approbation du bilan de l'enquête publique relatif à l'aménagement du boulevard urbain "est" entre la rue du Dauphiné et la RD 518 ; il devra aussi confirmer l'intérêt général de l'opération et prononcer la déclaration de projet.

Ce dossier n'ayant pu passer en commission, je vous propose de vous apporter quelques précisions.

Je rappellerai tout d'abord que ce projet est inscrit au schéma directeur de l'agglomération lyonnaise et représente une véritable colonne vertébrale pour les secteurs est et sud-est de l'agglomération. De même, les futurs aménagements des terrains Renault Trucks et le projet Truckland rendent nécessaire l'amélioration de la desserte de ce secteur avec notamment la réalisation du barreau du tronçon rue du Dauphiné-RD 518 à Saint Priest.

Je rappelle aussi que cette opération a été inscrite à la PPI 2002-2007, que ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable dont les modalités et les objectifs avaient été définis par délibération du conseil de Communauté en septembre 2006, que cette concertation s'est déroulée du 25 septembre au 27 octobre 2006 et a donné lieu à un bilan favorable au projet et approuvé en délibération de janvier 2007. Je rappelle aussi que les travaux de la ZAC Berliet devraient démarrer avec des premières livraisons à partir de 2010, d'où la nécessité que ce boulevard urbain "est", dans ce secteur, soit livré au plus tard en septembre 2011.

Etant donné la nature et le montant des travaux, l'aménagement du boulevard urbain a été soumis à enquête publique au titre de la loi Bouchardeau du 12 juillet 1983. L'enquête publique s'est donc déroulée du 11 février au 12 mars 2008 en mairie de Saint Priest et à l'hôtel de la Communauté urbaine, bien entendu selon les modalités classiques, sous l'égide du commissaire-enquêteur qui avait été désigné par le tribunal administratif. Le commissaire-enquêteur a donné un avis favorable avec deux recommandations, à savoir sur la réalisation du boulevard urbain est entre la RD 518 et le boulevard urbain sud pour éviter le risque d'engorgement de la route d'Heyrieux et sur la définition, avant l'ouverture de la ZAC Berliet, d'un plan de desserte de celle-ci par des transports en commun.

L'opération concourra donc à faciliter les liaisons entre les pôles à travers l'est et le sud de l'agglomération, à assurer le délestage des voiries communales traversant les zones d'habitat et notamment les centres-villes, à dévier la desserte poids lourds des zones d'activités, à faciliter l'accès à ces zones d'activités, à créer un espace urbain fédérateur, à développer les modes doux et notamment grâce à la création de pistes cyclables et, enfin, à une gestion alternative des eaux pluviales de voirie par infiltration. Ces motifs et considérations justifient ainsi le caractère d'intérêt général du projet. Voilà, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande d'intervention du groupe Les Verts

Mme VESSILLER : Par cette délibération, nous nous engageons à poursuivre l'opération du boulevard urbain "est" sur une de ses parties sanprietes, la rue du Dauphiné et la RD 518.

Les objectifs rappelés par le vice-président sont en effet entendables mais nous considérons qu'en l'état, un projet de voirie à deux fois deux voies est inadapté et contraire à l'intérêt général ainsi qu'au plan de déplacements urbains.

Ce boulevard urbain "est" contribue à créer une armature routière importante dans l'est lyonnais, notamment dans le contexte nouveau de projet du Grand stade et d'OL Land à Décines dont il favorisera l'accès routier. Nous constatons que ce projet, présenté au fil des années en différents tronçons successifs, pose un problème de cohérence territoriale.

Son gabarit à deux fois deux voies ne peut que conduire à un très fort accroissement de la circulation automobile localement et globalement. Certes, il est mentionné une réserve de voirie pour les transports collectifs et l'aménagement de voies cyclables et piétonnières. Néanmoins, la ligne forte de transports en commun qui devrait circuler sur cette voirie n'est en rien engagée ni même étudiée. Pourtant, cela pourrait être l'axe de la ligne A 8, ligne forte de rocade dont nous avons bien besoin dans l'agglomération. Dans sa partie existante, le boulevard urbain "est" ne comprend que quelques couloirs d'approche pour les bus mais pas un véritable axe de transports en commun structurant.

Dans l'état actuel, nous regrettons vivement que l'on ne pense pas en même temps le jour de la mise en service le transport collectif et la circulation automobile, ce qui serait réellement un projet de mobilité durable tel que nous en avons besoin dans l'agglomération. C'est pourquoi le groupe Les Verts votera contre, sauf les vice-présidents qui s'abstiendront.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. GENIN : Monsieur le président, une double intervention de vote.

Tout d'abord, celle du groupe Communiste et intervention citoyenne : comme le dit le rapport -et le vice-président l'a rappelé-, le boulevard urbain est bien une colonne vertébrale pour l'est et le sud-est de Lyon. C'est surtout un projet d'intérêt général qui relierait enfin les villes de la première couronne.

Nous ne voulons pas nous contenter d'une politique d'aménagement à petits pas, au gré des circonstances, qui fait réaliser dans des délais bien trop longs des bouts de BUE, ici 400 mètres à Vénissieux entre le Charbonnier et la rue Pelloutier, mesure pourtant décidée et inscrite à la PPI depuis 2004 et 1 000 mètres à Saint Priest entre la RD 518 et la rue du Dauphiné. Nous ne pensons pas que ce sera cette politique en pointillé qui pourra contenter les habitants de l'est lyonnais. De la même manière, nous pensons qu'il est indispensable que ce boulevard urbain franchisse les fractures urbaines, par exemple les voies ferrées à Vénissieux ou l'A 43 à Saint Priest.

Il faut avoir une vraie cohérence et une vraie volonté. La volonté du groupe Communiste et intervention citoyenne est bien de voir la réalisation du boulevard urbain "est" d'un seul tenant, un véritable boulevard urbain avec ses caractéristiques urbaines propres desservant efficacement nos communes de l'est et du sud-est, leurs habitants, leur capacité d'emploi, leur potentiel économique et industriel.

Le groupe votera donc ce rapport mais nous voulons que soit entendues les réserves de fond auxquelles nous vous demandons, monsieur le président, une réponse à travers l'inscription des moyens nécessaires à la réalisation complète de ce boulevard urbain "est".

Par contre -et c'est pour cela que je parlais de double explication de vote-, les élus de Vaulx en Velin ne voteront pas ce dossier, ce qui ne veut pas dire que nous nous opposerions au BUE ou à son tracé. Le kilomètre vaudais du BUE traverse une zone pavillonnaire ; nous comprenons et partageons les demandes des riverains, notamment par leur association, afin qu'une vraie réponse soit apportée avec le plus d'efficacité possible aux nuisances dues à ce trafic routier, de même que les questions de transports en commun ou sur la nécessité d'une étude d'impact élargie à l'ensemble du tracé.

Comme nous manquons de précisions sur ces demandes, bien évidemment, nous resterons vigilants et donc ce soir, je le rappelle, les élus vaudais s'abstiendront.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. GOUX : Monsieur le président, mes chers collègues, à travers cette délibération portant sur le bilan de l'enquête publique relative au tronçon situé entre la rue du Dauphiné et la RD 518 sur le territoire de la commune de Saint Priest, nous pouvons évoquer plus globalement ce que représentera concrètement l'aménagement du boulevard urbain "est".

Cette colonne vertébrale reliera en effet une partie dense de différents pôles d'activités de l'est lyonnais en continuité sur un axe nord-sud qui irriguera les communes de Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Chassieu, Bron et Saint Priest et devra rejoindre, dans un avenir que nous espérons proche, Vénissieux et le boulevard urbain sud.

Les consultations engagées sur l'ensemble de ces territoires ont permis de recueillir, dans l'intérêt général, les avis, les

observations et les suggestions des élus, des habitants et des associations locales. A ceux et celles qui doutent encore du bien-fondé du déroulement de ce processus de consultation, nous pouvons rappeler combien nous sommes attachés à favoriser la démocratie participative sur cet enjeu d'aménagement et nous pouvons à juste titre nous en féliciter.

A l'issue des différentes enquêtes publiques, nous réaliserons donc cet équipement structurant à l'échelle de l'agglomération, en termes de desserte intra-urbaine dans un gabarit raisonnable mais également en terme paysager et surtout en termes de mixité d'usages complémentaires sur cet axe urbain : voiture, transports en commun et autres modes doux de déplacement favorisant le cheminement piéton et l'usage du vélo font partie intégrante du projet. Ces usages ont été délimités dans un souci de développement durable, de protection de ces parcours par rapport aux voies routières et de la préservation du cadre de vie des habitants. A ce sujet, les recommandations que nous avons formulées au tout début du processus de consultation publique concernant l'installation des protections phoniques au droit des habitations ont été intégrées en tant que telles dans le cahier des charges.

La cohérence avec le plan des déplacements urbains exige que nous poursuivions la réflexion liée à la réalisation d'un site propre de bus sur ce parcours. Cette question renvoie à l'indispensable maillage du réseau des transports collectifs géré par le Sytral desservant les secteurs stratégiques depuis le Carré de Soie à Vaulx en Velin jusqu'à la porte des Alpes.

Nous ne reviendrons pas sur les grandes lignes du projet d'aménagement du BUE. Vous en connaissez les principales modalités et les principales caractéristiques, l'objectif étant de réussir cette intégration dans les cœurs urbains de nos villes. Il a été fait le choix raisonné d'un boulevard urbain en rejetant de principe et de fait tout axe qui se transformerait inéluctablement en autoroute dans le réseau de notre région qui, nul n'a besoin de le rappeler, est complètement saturé. Ce boulevard urbain se définit ainsi comme un axe structurant qui réussit à combiner les fonctions de déplacements et d'espace public de qualité où les nuisances liées au trafic routier sont forcément réduites. Les caractéristiques, sa localisation et la fonction de desserte que l'on souhaite lui donner déterminent en réalité le parti d'aménagement retenu de manière opportune par le Grand Lyon pour la réalisation de ce BUE.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, chers collègues. Je constate qu'il y a un accord général pour dire que ce boulevard urbain "est" qui rejoindra le boulevard urbain sud est totalement nécessaire. Je comprends les réserves passagères sur quelques kilomètres et là vous direz : "Nous sommes d'accord pour que le boulevard urbain "est" se réalise le plus rapidement possible mais, par contre, dans les petits kilomètres qui gênent, c'est la faute à Gérard Collomb".

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne (sauf Mme Bailly-Maitre, M. Genin) - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne (sauf MM. Charrier et Touleron) - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - non inscrits,
- contre : groupe Les Verts (sauf MM. Buna et Charles),
- abstentions : MM. Buna et Charles (Les Verts), Mme Bailly-Maitre, MM. Genin, Charrier, Touleron (élus de Vaulx en Velin).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

N° 2008-0217 - Contrat d'agglomération de la Communauté urbaine, volet territorial du contrat de plan Etat-Région 2000-2006 - Avenant n° 1 entre la région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine - Direction générale -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Bret rapporte le dossier numéro 2008-0217. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le vice-président BRET, rapporteur : Il s'agit d'un avenant au contrat d'agglomération entre l'Etat et la Région auquel a été associée en 2003 la Communauté urbaine. C'est un avenant technique puisqu'il s'agit de basculer les participations de la Région qui était prévues initialement sur l'axe, qui portait le numéro 6, des équipements de centralité, culture de rayonnement, vers le projet berges du Rhône qui, lui, figurait dans l'axe numéro 5. Pourquoi ? Parce qu'un solde de crédit n'a pu être engagé par la Région sur des projets, notamment le Théâtre national populaire de Villeurbanne et la Halle de la Duchère qui ne sont pas à maturité aujourd'hui suffisante pour pouvoir bénéficier de ce crédit. Ces crédits se retrouveront dans une prochaine opération et, en attendant, il était préférable de les basculer -si je puis dire- sur les berges du Rhône.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2008-0223 - Saint Priest - Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de Porte des Alpes Habitat OPH de Saint Priest - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2008-0224 - Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'OPH du Grand Lyon - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2008-0225 - Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'OPH de Villeurbanne - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de passer immédiatement à la désignation de représentants au sein des trois conseils d'administration des OPH.

Nous commençons par celui de Saint Priest. Pour les représentants à l'OPH de Saint Priest, je ne vais pas vous donner la liste, vous avez dans le rapport à la fois la liste des conseillers communautaires, des personnalités qualifiées et des représentants d'associations.

Si vous en êtes d'accord, nous pouvons procéder à un vote à main levée. Pas d'opposition pour cela ?

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

M. LE PRÉSIDENT : Qui est d'accord avec la liste proposée ?

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : groupe Centriste et démocrate.

Adopté.

(Les candidats sont désignés).

M. LE PRÉSIDENT : Pour l'OPH du Grand Lyon, c'est la même chose, vous avez la liste des conseillers communautaires, des personnalités qualifiées et des représentants d'associations.

Etes-vous d'accord pour procéder à un vote à main levée ?

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

M. LE PRÉSIDENT : Je procède donc maintenant au vote :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : groupe Centriste et démocrate.

Adopté.

(Les candidats sont désignés).

M. LE PRÉSIDENT : Pour l'OPH de Villeurbanne, vous avez là-aussi la liste des personnalités.

Je vous demande de bien vouloir procéder à un vote à main levée. Pas d'opposition ?

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

M. LE PRÉSIDENT : Je procède donc maintenant au vote :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : groupe Centriste et démocrate.

Adopté.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0141 - Mise en place de la commission locale d'évaluation des transferts de charges - Délégation générale aux ressources - Direction -

N° 2008-0219 - Règlement intérieur du Conseil - Adoption - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2008-0220 - Création et composition des commissions permanentes du Conseil - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2008-0221 - Formation des élus communautaires - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne rapporte les dossiers numéros 2008-0141 et 2008-0219 à 2008-0221

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Merci, monsieur le président. J'ai quatre rapports à présenter qui ont trait à notre organisation.

Le premier concerne la commission locale d'évaluation des transferts de charges. Pourquoi j'en parle en quelques minutes ? Pour inciter nos collègues maires et ceux qui ne le sont pas à veiller à ce que la désignation des membres de cette commission chargée d'évaluer les charges en cas de transfert de compétences des communes vers la Communauté urbaine ait lieu à la prochaine séance de leur conseil municipal. En effet, il y a une délibération particulière à prendre, puisque cette commission sera constituée de 155 membres et que ces membres ne sont pas obligatoirement les conseillers communautaires, si possible dès le prochain conseil municipal. Bien évidemment, cette commission se traduira aussi par la création d'un groupe de travail car elle a le même nombre de membres que celui de l'assemblée communautaire et, pour conduire les travaux, il sera nécessaire de former un groupe de travail. Voilà le premier rapport, monsieur le président, présenté aussi vite que possible.

Le deuxième rapport concerne la présentation du règlement intérieur. Celui-ci a fait l'objet d'une délibération le 13 mai 2008 et c'est le compte-rendu de ce travail qui est fait. Il n'y a pas eu de demande de prise de parole donc ce rapport est présenté plus rapidement. Il n'empêche qu'il faut saluer la volonté de chacun des groupes de trouver un mode de fonctionnement de notre assemblée et des commissions tout à fait pertinent. Je remercie au passage le service des assemblées, monsieur Plaisant et madame Bonnet, qui ont contribué à ce que ce règlement intérieur soit adopté par tous. C'est parce qu'il y a eu un vrai consensus sur notre travail qu'il n'y a pas de prise de parole autre que celle du rapporteur.

Le troisième rapport est celui de la création des commissions. Chaque élu communautaire est membre d'une commission. Il y aura désormais cinq commissions et non pas quatre comme dans le mandat précédent. Le rapport détaille le nombre de membres de chaque groupe dans les différentes commissions.

Enfin, le dernier rapport a trait aux droits à la formation de chacun des élus et l'organisation en prenant en compte l'existence des groupes.

Voilà les quatre rapports d'organisation qui sont soumis au vote, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Sur l'ensemble des rapports, pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

N° 2008-0194 - Subvention accordée à l'Union française des associations des employés communautaires (Ufasec) - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2008-0195 - Subvention accordée à l'association des retraités de la ville de Lyon et de la Communauté urbaine (Arlyco) - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2008-0197 - Parc de stationnement Brotteaux - Retrait de l'avenant n° 1 - Conclusion d'un nouvel avenant - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2008-0198 - Sogely - Evolution du marché d'intérêt national de Lyon - Dispense du paiement de la redevance d'occupation - Avenant n° 10 à la convention pour la gestion et l'extension du MIN de Lyon - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2008-0199 - Avenant n° 2 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement P2 à la Cité internationale - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Pédrini rapporte les dossiers numéros 2008-0194, 2008-0195 et 2008-0197 à 2008-0199;

Mme la vice-présidente PÉDRINI, rapporteur : Merci, monsieur le président. Les rapports numéros 2008-0223 à 2008-0225 concernaient les désignations aux OPH qui viennent d'être faites. Il n'y a pas de commentaire particulier sur les rapports numéros 2008-0194, 2008-0195 et 2008-0197 à 2008-0199, je pense que vous pouvez, si vous le souhaitez, les mettre aux voix directement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés, le groupe Les Verts s'étant abstenue sur le dossier n° 2008-0199.

Rapporteur : Mme la vice-présidente PÉDRINI.

N° 2008-0200 - Lyon 6° - Autorisation de signer un avenant relatif à des prestations et des missions complémentaires du marché de maîtrise d'oeuvre, pour le marché "Aménagement de la partie nord de la Cité internationale - Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de l'extension du palais des Congrès" - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à monsieur le vice-président Buna qui présentait le rapport numéro 2008-2020 auquel il était très favorable et qui concerne l'autorisation de signer un avenant relatif à des prestations et des missions complémentaires du marché de maîtrise d'œuvres pour la Cité internationale, salle 3000.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. le vice-président BUNA absent momentanément.

N° 2008-0182 - Réalisation d'une prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : territoire des subdivisions Net 1 et Net 4 - Autorisation de signer un avenant de transfert - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2008-0183 - Transfert, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : traitement des déchets en centre de stockage - Autorisation de signer un avenant de transfert - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2008-0185 - Transfert, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : transfert et transport des déchets vers un centre de traitement adapté - Autorisation de signer un avenant de transfert - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2008-0186 - Collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 3 - Autorisation de signer un avenant de transfert - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2008-0187 - Collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 - Autorisation de signer un avenant de transfert - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2008-0188 - Soutien à la valorisation des déchets d'imprimés - Convention avec EcoFolio - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Philip rapporte les dossiers numéros 2008-0182, 2008-0183 et 2008-0185 à 2008-0188.

M. le vice-président PHILIP, rapporteur : Monsieur le président, les rapports numéros 2008-0182, 2008-0183 et 2008-0185 à 2008-0187 sont des avenants techniques sans aucune modification sur le fond et le rapport numéro 2008-0188 dont on a parlé tout à l'heure est la convention avec EcoFolio qui confirme que les services sont attentifs à toutes les réglementations qui peuvent augmenter la valorisation des produits ; pas de commentaire particulier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président PHILIP.

N° 2008-0169 - Convention de partenariat pour la 83^{ème} Semaine sociale en France - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Kimelfeld rapporte le dossier numéro 2008-0169.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Il est dur, après 20 heures 30, d'évoquer la tradition humaniste lyonnaise, donc j'évoquerai assez rapidement ce rapport. L'association Les Semaines sociales en France organise la 83^{ème} édition, qui aura pour thème "les religions : menace ou espoir pour nos sociétés ?", à Lyon fin novembre. Ce rapport demande une subvention de 50 000 € pour cette association. C'est un rassemblement de grande renommée qui va réunir plus de 4 000 participants dont 800 de différents pays d'Europe. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté, le groupe Les Verts s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

N° 2008-0173 - Etude pour la mise en œuvre du programme d'urgence de protection des sites du patrimoine historique de Porto Novo en péril - Direction générale - Direction des relations internationales -

N° 2008-0174 - Attribution d'une subvention à l'association Echanges internationaux pour le développement et la coopération (Ecidec) - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Julien-Laferrière rapporte les dossiers numéros 2008-0173 et 2008-0174.

M. le vice-président JULIEN-LAFERRIERE, rapporteur : Ce sont deux rapports qui concernent notre coopération avec la ville de Porto-Novo au Bénin.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président JULIEN-LAFERRIERE.

N° 2008-0175 - Francheville - Chemin des Tours - Assainissement de la voie privée - Convention pour l'attribution d'une subvention - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2008-0177 - Caluire et Cuire - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Rillieux la Pape - Sathonay Camp - Sathonay Village - Ruisseau du Ravin - Réalisation de deux ouvrages écrêteurs de crues et aménagements associés - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) et déclaration de projet à la suite de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2008-0218 - Pierre Bénite - Marché de modernisation de la station d'épuration - Protocole d'accord transactionnel tripartite entre la Communauté urbaine, la société AIG-Europe et le groupement d'entreprises Stereau, LL Plant Engineering France Sasu, HB Architectes, GFC Construction, Screg Sud-Est, ETDE Sud-Est, Enfrasys SAS sous l'enseigne commerciale Actemium - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Colin rapporte les dossiers numéros 2008-0175, 2008-0177 et 2008-0218.

M. le vice-président COLIN, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, le rapport numéro 2008-0175 concerne une subvention pour un assainissement sur voie privée. Une voie privée veut se raccorder au réseau ; le montant est de 50 159 € et nous lui octroyons une subvention de 10 976 €, ce qui correspond à peu près à 20 %.

Le rapport numéro 2008-0177 concerne le ruisseau du Ravin sur les communes de Caluire et Cuire, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Rillieux la Pape, Sathonay Camp et Sathonay Village. Cette délibération ne concerne pas un financement ou de quelconques travaux directement à régler mais tout simplement un avis favorable sur la mise en compatibilité avec le PLU de la Communauté urbaine et pour poursuivre la procédure d'expropriation suite à la demande de déclaration d'utilité publique.

Le rapport numéro 2008-0218 concerne le marché de modernisation de la station d'épuration, un protocole d'accord transactionnel entre la Communauté urbaine et les entreprises ayant comme enseigne commerciale Actemium. Un marché a été conclu entre la Communauté urbaine et ces entreprises. Il y a un contentieux, d'une part, considérant un délai de retard sur les travaux de la part des entreprises et, d'autre part, une réclamation de la part des entreprises, ce qui correspond à un accord transactionnel entre la Communauté urbaine et les entreprises qui amène à régler 333 779 €.

M. LE PRÉSIDENT : Je rappelle que lorsque les rapports sont sans débat, ils sont sans débat.

Pas d'opposition ?

Adoptés

Rapporteur : M. le vice-président COLIN.

N° 2008-0178 - Saint Priest - Mise en oeuvre par les agriculteurs d'actions paysagères et de préservation de la biodiversité - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2008-0179 - Actions de protection des espèces et des milieux - Soutien au Centre ornithologique de Rhône-Alpes (Cora), à la Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (Frapna) et au Centre de soins pour oiseaux sauvages du Lyonnais - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2008-0180 - Parc de Lacroix Laval - Les rendez-vous avec l'agriculture - Convention avec la Chambre départementale d'agriculture - Subvention - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Assi rapporte les dossiers numéros 2008-0178 à 2008-0180.

M. le vice-président ASSI, rapporteur : Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président ASSI.

N° 2008-0189 - Lyon 9° - Aménagement de la rue Joannès Carret - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Offre de concours de la SERL pour des travaux de signalisation lumineuse - Acceptation de l'offre de concours - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2008-0191 - Saint Genis Laval - Mise en place de plateaux surélevés et de ralentisseurs - Petits travaux de voirie - Fonds de concours de la Commune - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2008-0192 - Demande de subvention à l'Etat en faveur de l'accessibilité - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2008-0216 - Travaux sur trottoirs, caniveaux et dallages en asphalte sur le territoire de la Communauté urbaine Lot n° 3 - Marché annuel à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché pour ces prestations - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie rapporte les dossiers numéros 2008-0189, 2008-0191, 2008-0192 et 2008-0216.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

N° 2008-0190 - Amélioration de la priorité aux feux pour les lignes de tramway T 1 et T 2 - Mission d'étude technique et réalisation de travaux de signalisation lumineuse - Convention avec le Sytral - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vullien rapporte le dossier numéro 2008-0190.

Mme la vice-présidente VULLIEN, rapporteur : Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VULLIEN.

N° 2008-0193 - Versement d'une subvention à l'Association des festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes - Délégation générale aux ressources - Direction -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Gelas rapporte le dossier numéro 2008-0193.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

N° 2008-0201 - Plafonds de loyers applicables aux logements privés bénéficiant d'une aide de l'Anah ou d'un avantage fiscal - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Brachet rapporte le dossier numéro 2008-0201.

M. le vice-président BRACHET, rapporteur : Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRACHET.

N° 2008-0202 - Transformations d'emplois et modification d'indices de rémunération - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2008-0222 - Prise en charge des frais de mission des délégations communautaires formées d'élus et d'agents - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz rapporte les dossiers numéros 2008-0202 et 2008-0222.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable. Cependant, une modification est à apporter au dossier numéro 2008-0202 : dans le tableau du **DELIBERE, 1° - Approuve** : b) - les modifications d'indices de rémunération, à la colonne "nouvel emploi", il convient de lire : "rémunération sur la base de l'indice majoré 431" au lieu de : "rémunération sur la base de l'indice majoré 424.»

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

N° 2008-0203 - Indemnisation d'un agent communautaire victime d'une agression sur son lieu de travail - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Frih rapporte le dossier numéro 2008-0203.

Mme la vice-présidente FRIH, rapporteur : Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente FRIH.

N° 2008-0204 - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) Tase - Aménagement des voiries - Clôture de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2008-0215 - Vaulx en Velin - Bilan de la concertation préalable mission Carré de Soie - Réalisation d'une passerelle au-dessus du dépôt Sytral et de la rue Jacquard - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crimier rapporte les dossiers numéros 2008-0204 et 2008-0215.

M. le vice-président CRIMIER, rapporteur : Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRIMIER.

N° 2008-0205 - Etablissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (Epora) - Avis demandé par la Préfecture sur le projet de décret modificatif du décret n° 98-923 du 14 octobre 1998 portant création de l'Epora - Consultation ouverte en vertu de l'article L 321-3 du code de l'urbanisme - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'administration générale -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Barral rapporte le dossier numéro 2008-0205.

M. le vice-président BARRAL, rapporteur : Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président BARRAL.

N° 2008-0206 - Bron - Vénissieux - Bron Terrillon-Vénissieux : quartiers des Minguettes et Max Barel - Opérations de renouvellement urbain - Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) - Approbation des conventions à passer avec le département du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2008-0207 - Ecully - Approbation de la convention-cadre 2007-2009 de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) et du programme d'actions pour l'année 2008 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2008-0212 - Rillieux la Pape - Zone d'activités de Sermenaz - Aménagement - Approbation du versement par le Sytral d'une subvention au bilan de l'opération d'aménagement - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2008-0213 - Saint Priest - ZAC du Triangle - Déclaration de projet à la suite de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Charrier avait un avis favorable sur les rapports qu'il devait rapporter ce soir. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. le vice-président CHARRIER absent.

N° 2008-0211 - Lyon 8° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la communauté urbaine de Lyon - Construction d'un centre Adapei sur le site de l'hôpital Saint Jean de Dieu - Révision simplifiée - Bilan de la concertation et approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente David rapporte le dossier numéro 2008-0211.

Mme la vice-présidente DAVID, rapporteur : Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente DAVID.

M. LE PRÉSIDENT : Nous en avons fini avec l'ordre du jour. La séance est levée.

(La séance est levée à 20 heures 35).
